

CHRISTIE'S

TINTIN

VENTE • 14 MARS 2015



AFFICHE • COUVERTURE • DESSINS • CRAYONNÉS

CHRISTIE'S

TINTIN

VENTE • 14 MARS 2015

Département international des livres anciens, livres d'artistes et manuscrits & calendrier des ventes

INTERNATIONAL

HEAD OF GROUP

Margaret Ford
Tel: +44 (0)20 7389 2150

INTERNATIONAL MANAGING DIRECTOR – BOOKS AND SCIENCE AND WORLD ART

Daniel Gallen
Tel +44 (0)20 7389 2590

INTERNATIONAL DIRECTOR

Francis Wahlgren
Tel: +1 212 636 2661

INTERNATIONAL CONSULTANT

Felix de Marez Oyens
Tel: +33 1 40 76 85 58

BOOKS AND MANUSCRIPTS

LONDON

Margaret Ford
Thomas Venning
Rupert Neelands
Kay Sutton
Sven Becker
Julian Wilson
Eugenio Donadoni
Stefania Pandakovic
Sophie Hopkins

Consultants

Jane Flower (Archives)
Catherine Reynolds
(Illuminated Manuscripts)
Moshe Brown (Hebraica)

NEW YORK

Francis Wahlgren
Thomas Lecky
Chris Coover
Ian Ehling
Patrick McGrath
Gretchen Hause
Tel: +1 212 636 2665

PARIS

Isabelle de Conihout
Patricia de Fougerolle
Philippine de Saily
Tel: +33 (0)1 40 76 85 89

SCIENTIFIC INSTRUMENTS

SOUTH KENSINGTON

James Hyslop
Tel: +44 (0)20 7752 3205

CALENDRIER DES VENTES DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Pour inclure vos objets dans ces ventes, un délai de dix semaines est nécessaire.
Veuillez contacter nos spécialistes ou bureaux de représentation pour de plus amples renseignements.

14 MARS

VENTE TINTIN
PARIS

14 MARS

**BANDE DESSINÉE
ET ILLUSTRATION**
PARIS

7 AVRIL

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
NEW YORK

23 AVRIL

**TRAVEL, SCIENCE AND NATURAL
HISTORY**
SOUTH KENSINGTON

27 AVRIL

LIVRES ET MANUSCRITS
PARIS

27 MAI

**SPORTING BOOKS FROM THE
COLLECTION OF JOEL SPITZ**
KING STREET

16 JUIN

**IMPORTANT BOOKS AND
MANUSCRIPTS FROM THE LIBRARY
OF JEAN A. BONNA**
KING STREET

9 JUIN

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
SOUTH KENSINGTON

12 JUIN

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
NEW YORK

15 JUILLET

**VALUABLE BOOKS AND
MANUSCRIPTS, INCLUDING
CARTOGRAPHY**
KING STREET

8 OCTOBRE

**TRAVEL, SCIENCE AND NATURAL
HISTORY**
SOUTH KENSINGTON

23 OCTOBRE

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
NEW YORK

3 NOVEMBRE

LIVRES ET MANUSCRITS
PARIS

19 NOVEMBRE

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
SOUTH KENSINGTON

1^{er} DÉCEMBRE

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
KING STREET

10 DÉCEMBRE

**FINE PRINTED BOOKS
AND MANUSCRIPTS**
NEW YORK

15 DÉCEMBRE

LIVRES ET MANUSCRITS
PARIS

15 DÉCEMBRE

COLLECTION LIVRES
PARIS

Peut être sujet à modification

TINTIN

14 mars 2015

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S LIVE™

Cliqué, Adjudé ! Partout dans le monde.

Enregistrez-vous sur www.christies.com
jusqu'au 14 mars à 8h30

CONTACT CHRISTIE'S LIVE PARIS
Tel: +33 (0)1 40 76 85 85

RENSEIGNEMENTS

bandedessinee@christies.com

CONTACTS

Daniel Maghen

Expert en charge de la vente

Tel: +33 (0)6 07 30 31 66

dm@danielmaghen.com

Olivier Souillé

Expert

Tél: +33 (0)6 17 25 15 58

oliviersouille@danielmaghen.com

Béatrice Epezy

Coordinatrice de la vente

Tel: +33 (0)1 40 76 85 99

bepezy@christies.com

Illustration de couverture

lot n°1 (détail)

©Hergé-Moulinsart 2015

Quatrième de couverture

lot n°6 (détail)

©Hergé-Moulinsart 2015

DANIEL MAGHEN COM

Galerie Daniel Maghen

47 quai des Grands Augustins

75006 Paris - tél 01 42 84 37 39

www.danielmaghen.com

CHRISTIE'S FRANCE SNC
Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, *Président*,

Edouard Boccon-Gibod

Stephen Brooks, *Gérant*

François Curiel, *Gérant*

VENTE AUX ENCHÈRES

Samedi 14 mars 2015

à 13h00

9, avenue Matignon, 75008 Paris

CODE ET NUMÉRO DE LA VENTE

Pour tous renseignements ou ordres d'achats,
veuillez rappeler la référence

TINTIN-4055

EMAIL

Initiale du prénom suivie du nom

de famille @christies.com

(ex. Béatrice Epezy = bpezy@christies.com)

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES

TÉLÉPHONIQUES

ABSENTEE BIDS AND TELEPHONE BIDS

Nous sommes à votre disposition pour organiser
des enchères téléphoniques pour les œuvres
d'art ou objets de collection dont la valeur est
supérieure à 2 000 €.

We will be delighted to organise
telephone bidding for lots above € 2,000.

Tel: +33 (0)1 40 76 84 13

Fax: +33 (0)1 40 76 85 51

christies.com

RÉSULTATS DES VENTES

SALE RESULTS

Paris: +33 (0)1 40 76 84 13

Londres: +44 (0)20 7839 9060

New York: +1 212 452 4100

christies.com

RÈGLEMENT ACHETEURS

PAYMENT

Tel: +33 (0)1 40 76 84 35

Tel: +33 (0)1 40 76 84 38

SERVICES À LA CLIENTÈLE

CLIENTS SERVICES

*clientservicesparis@christies.com

Tel: +33 (0)1 40 76 85 85

Fax: +33 (0)1 40 76 85 86



Consulter le catalogue et les résultats
de cette vente en temps réel
sur votre iPhone ou iPod Touch

CHRISTIE'S

Consultez nos catalogues et laissez des
ordres d'achat sur christies.com

EXPOSITION PUBLIQUE

Mercredi 11 mars de 10h à 18h

Jeudi 12 mars de 10h à 18h

Vendredi 13 mars de 10h à 18h

Samedi 14 mars de 10h à 12h

COMMISSAIRE(S)-PRISEUR(S)

Marie-Laurence Tixier

RELATIONS CLIENTS, CHAIRMAN'S OFFICE

Virginie Masurel

Tel: +33 (0)1 40 76 83 53

Fleur de Nicolay

Tel: +33 (0)1 40 76 85 52

ENTREPOSAGE ET RETRAIT DES ACHATS

STORAGE AND LOT COLLECTION

Tel: +33 (0)1 40 76 86 17

Fax: +33 (0)1 42 56 26 05

TRANSPORT

SHIPPING

Tel: +33 (0)1 40 76 86 17

Fax: +33 (0)1 42 56 26 05

ABONNEMENT AUX CATALOGUES

CATALOGUE SUBSCRIPTION

Tel: +33 (0)1 40 76 83 58

Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions
générales imprimées en fin de catalogue.

Il est vivement conseillé aux acquéreurs
potentiels de prendre connaissance des
informations importantes, avis et lexique
figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of
Sale printed at the end of the catalogue.
Prospective buyers are kindly advised to read
as well the important information, notices
and explanation of cataloguing practice also
printed at the end of the catalogue.

Christie's attire votre attention sur le fait que
certains des lots présentés à la vente sont
neufs et vendus pas l'artiste qui les a créés.
Pour plus d'information, voir page 418.

Christie's would like to draw your attention
that some of the lots for sale presented in this
catalogue are new items, and are sold directly
by the artist who has created them. For more
information please see page 418.

[40]

Georges Remi dit **HERGÉ** (1907 - 1983)

UNE VIE AU SERVICE DE TINTIN

Si rien ne semblait prédestiner Georges Remi, né à Bruxelles le 22 mai 1907, à sortir de l'anonymat, le créateur de Tintin et Milou s'est acquis au cœur du XX^e siècle une célébrité internationale qui ne le cède en rien, désormais, à celle de ses compatriotes Georges Simenon, Jacques Brel ou René Magritte. Jusqu'à la fin de sa vie, il demeura un homme discret, dont le grand public ne connaissait presque rien. Georges Remi se cachait derrière Hergé, qui restait dans l'ombre de Tintin. Depuis la mort du dessinateur, les ouvrages relatifs à sa personne et à son œuvre ne se comptent plus.

Il n'a que quinze ans lorsqu'il publie ses premiers dessins dans la presse scoute, et dix-sept lorsqu'il se rebaptise Hergé. Mais s'il se distingue déjà comme dessinateur pendant ses études, il ne songe pas vraiment à en faire son métier. En 1925, il entre comme employé au journal *Le Vingtième Siècle*. En 1927, son service militaire accompli, c'est en qualité d'illustrateur qu'il y revient. Depuis un an, il publie dans la revue *Le Boy-Scout* un récit qui met en scène les aventures d'un certain Totor, CP des Hannetons, évidente préfiguration de Tintin. Elles sont toujours en cours, le 1^{er} novembre 1928, lorsque son directeur, l'abbé Wallez, lui confie la responsabilité du supplément pour enfants *Le Petit Vingtième* dont il vient de doter son journal.

1929 – 1935

Hergé se lasse vite de l'aventure de *Flup*, *Nénesse*, *Poussette* et *Cochonnet* qu'il met en images sur le scénario d'un autre, et c'est de cette lassitude que naît le duo Tintin et Milou, le 10 janvier 1929. Envoyé spécial du *Petit Vingtième*, le reporter part pour Moscou. Hergé a vingt et un ans, et cette création marque le vrai début de sa carrière. Terminé en mai 1930, *Tintin au pays des Soviets* sera rapidement publié en album. Cette année marque l'écllosion d'un mythe, et pose les premiers signes d'une troublante confrontation entre fiction et réalité. Depuis janvier 1930, Tintin et Milou ne sont plus seuls : Hergé a créé Quick et Flupke, gamins de Bruxelles qu'il met en scène dans des gags en deux planches. À l'instigation de l'abbé Wallez, c'est pour le Congo belge que Tintin repart, en juin. Le récit imaginé par Hergé reflète tout naturellement l'esprit colonial de l'époque. *Tintin au Congo* s'achève en 1931. En redresseur de torts confirmé, le héros repart pour les États-Unis, afin de lutter contre le gangster Al Capone. Dans *Tintin en Amérique*, qui paraît de septembre 1931 à octobre 1932, Hergé témoigne d'une vision du monde déjà moins étriquée, dénonçant par exemple le sort des peaux-rouges aux USA. Durant l'été 1932, le dessinateur se marie avec la secrétaire de son patron, Germaine Kieckens. En fin d'année, Tintin repart à l'aventure. *Les Cigares du Pharaon* sera publié de fin 1932 à février

1934. Lors d'un reportage en forme de croisière, Tintin découvre en Égypte un trafic de stupéfiants qui le conduira jusqu'en Inde. En cours de route, il fait la connaissance des futurs Dupond et Dupont. Pour ce qui concerne les albums, l'éditeur Casterman s'est substitué aux éditions du *Petit Vingtième*. Traquant les trafiquants jusqu'en Chine, Tintin fait dans *Le Lotus bleu*, publié d'août 1934 à octobre 1935, la connaissance de Tchang. Rencontre décisive puisqu'elle lui fera perdre les préjugés qu'il affichait jusque-là. C'est dans cet épisode, aussi, qu'il se découvre un ennemi implacable : Rastapopoulos. *Le Lotus bleu* marque un autre tournant dans la carrière d'Hergé, qui accorde désormais autant d'attention au scénario qu'au dessin, et autant à sa documentation qu'à la technique narrative. Ses mots d'ordre sont désormais véracité et crédibilité, ce pourquoi il intègre l'agression du Japon contre la Chine, qui fait alors l'actualité, à son récit.

1935 – 1940

Depuis quelques années, Hergé développe une activité parallèle. Avec son ami José De Launoit, il a fondé un Atelier Hergé-Publicité. Il peut encore croire que c'est dans ce domaine-là qu'il se fera un nom. Mais Tintin est occupé à prendre le dessus. *L'Oreille cassée*, qui paraît de décembre 1935 à février 1937, a l'allure d'une course poursuite. Après un début d'enquête en Belgique, Tintin file en Amérique du Sud, pour tenter d'y retrouver un fétiche volé. Hergé transpose la guerre du Gran Chaco qui venait d'opposer la Bolivie et le Paraguay. En janvier 1936, il a créé *Jo*, *Zette* et *Jocko* pour l'hebdomadaire français *Cœurs Vaillants*. Leur première aventure, *Le Rayon du Mystère*, s'achève en juin 1937. L'actualité inspire Hergé. Le trafic de fausse monnaie l'intéresse, comme en atteste la publication de *L'Île Noire* entre avril 1937 et juin 1938. Tintin traverse la Manche et gagne l'Écosse. Hergé, qui mène ce travail de front dans *Le Petit Vingtième* avec les « exploits » de Quick et Flupke, y ajoute dans *Cœurs Vaillants* la deuxième aventure de *Jo*, *Zette* et *Jocko*, *Le Stratonef H.22*. C'est en Syldavie, pays balkanique imaginaire, qu'Hergé poursuit sa transposition de l'actualité, et qu'il fera la connaissance de la pittoresque Bianca Castafiore. Dans *Le Sceptre d'Ottokar*, publié d'août 1938 à août 1939, Tintin parvient à sauver une monarchie : la référence aux annexions opérées par Hitler ou Mussolini est évidente. La guerre menace. En septembre, Hergé, qui a dû interrompre *Jo* et *Zette au pays du Maharadjah* dans *Cœurs Vaillants*, entreprend *Au pays de l'or noir*. Le 10 mai 1940, l'Allemagne envahit la Belgique... et interrompt ce récit : le journal *Le Vingtième Siècle* disparaît, et *Le Petit Vingtième* avec lui.

1940 – 1945

De retour d'exode, Hergé accepte de publier les aventures de Tintin dans *Le Soir*, un des journaux contrôlés par l'Occupant. Il prendra garde de n'y pas donner de gages à l'ennemi, épargnant à ses héros les vicissitudes de la guerre. *Le Crabe aux pinces d'or*, qui sera publié dans *Le Soir-Jeunesse* puis dans *Le Soir*, d'octobre 1940 à octobre 1941, mène Tintin au Maroc, où il déjoue les plans de trafiquants qui cachaient de l'opium dans des boîtes de conserves. À cette occasion, il rencontre le capitaine Haddock, qui partagera ensuite toutes ses aventures, à commencer par *L'Étoile mystérieuse* publié dans *Le Soir* d'octobre 1941 à mai 1942. La chute d'un aéroplane dans l'océan mène les héros dans les régions arctiques pour tenter de récupérer le métal inconnu dont il est composé. Le banquier américain qui finance l'expédition concurrente est un juif sans scrupules, ce qui vaudra par la suite à Hergé pas mal de reproches. Le papier se fait rare. Il n'est plus question de publier des albums de quelque 120 pages. Au début de 1942, Casterman a proposé à Hergé une nouvelle norme de 62 pages en couleur, qu'il accepte : *L'Étoile mystérieuse* sera le premier publié sous cette forme. Mais il s'effraie de devoir mettre également les épisodes précédents à ce format, tout en poursuivant son travail de création. *Le Secret de La Licorne* est publié de juin 1942 à janvier 1943 et *Le Trésor de Rackham le Rouge* de février à septembre 1943. Le capitaine Haddock emmène Tintin sur les traces de son ancêtre François de Hadoque. Un certain professeur Tournesol, inventeur d'un sous-marin de poche, ira jusqu'à offrir au capitaine le château de ses aïeux : Moulinsart. Hergé s'est lui aussi fait un ami : Edgar P. Jacobs l'assistera dans la refonte des anciens épisodes. *Le Soir* publie *Les 7 Boules de cristal* à partir de décembre 1943. L'enlèvement du professeur Tournesol contraint Tintin et le capitaine à partir à sa recherche. C'est la libération de Bruxelles, en septembre 1944, qui suspend ce projet. Suspecté de collaboration pour avoir publié dans la presse « embochée », Hergé est mis en quarantaine. Il en profite pour poursuivre la mise au format des épisodes précédents.

1946 – 1958

À l'initiative d'un groupe de résistants, il fonde en septembre 1946 le journal *Tintin*, qui reprend la suite de son récit sous le titre *Le Temple du Soleil*, jusqu'en avril 1948. Après avoir traversé le Pérou, Tintin et Haddock retrouvent Tournesol, prisonnier des derniers Incas. Jacobs souhaitant se consacrer à ses propres créations, Hergé doit le remplacer. Depuis des mois, il songeait à un Tintin sur la lune. En septembre 1948, il préférera reprendre *Au pays de l'or noir*. Dans une région sous mandat britannique où les Juifs et les Palestiniens s'opposent, les Occidentaux veillent à leurs intérêts pétroliers tandis que les Émirats se disputent le pouvoir, mais Tintin ramènera la stabilité dans la région. En février 1950, au moment où cette publication se termine, Hergé donne une existence officielle aux « Studios Hergé », au sein desquels il se réserve le travail de création. De mars 1950 à décembre 1953, il développe l'aventure lunaire de Tintin, une anticipation qui donnera naissance à l'album *Objectif Lune* en 1953 et à *On a marché sur la Lune*

en 1954. Le premier détail les préparatifs de l'expédition entreprise par Tournesol à partir du sol syldave, et le second l'exploration de notre satellite par Tintin et ses compagnons. *L'Affaire Tournesol*, où apparaît Séraphin Lampion, est publié de décembre 1954 à février 1956. Inventeur d'un dispositif à ultrasons qui intéresse les militaires, Tournesol est à nouveau enlevé. Après un périple en Suisse, Tintin parviendra à le récupérer en Bordurie. D'octobre 1956 à janvier 1958, Hergé publie *Coke en stock*. Au terme d'une errance au large des Émirats arabes, et à l'issue d'un impressionnant combat naval, Tintin parvient à démanteler le trafic d'esclaves organisé par Rastapopoulos.

1958 – 1983

Hergé, qui traverse à ce moment-là une grave crise personnelle, poursuit avec un épisode en quête de pureté. L'avion qu'avait emprunté le jeune Tchang pour se rendre en Europe s'est écrasé dans l'Himalaya. *Tintin au Tibet*, publié de septembre 1958 à novembre 1959, décrit la recherche à laquelle Tintin se livre pour le retrouver. L'auteur rompt avec le ton extraverti des épisodes précédents, ce que confirme *Les Bijoux de la Castafiore* publié de juillet 1961 à septembre 1962, où les héros jouent un huis-clos à Moulinsart. Hergé, quant à lui, a quitté sa femme pour une de ses anciennes coloristes. Il refond *L'Île noire*, que Tintin publie en 1965. *Vol 714 pour Sidney*, publié de septembre 1966 à novembre 1967, consacre l'incursion de Tintin dans un monde inconnu : celui des extraterrestres. Cet album laissera bon nombre de lecteurs dubitatifs. Hergé marque une pause. En 1968 et 1969, il supervise l'adaptation du *Temple du Soleil* en dessin animé, puis la création de *Tintin et le Lac aux Requins*, avant de revenir à la bande dessinée. Avec *Tintin et les Picaros*, publié de septembre 1975 à mars 1976, Tintin revient en Amérique latine, sur fond de guérilla. Et Hergé tend à démontrer que tout n'est finalement que mascarade en ce bas monde. En 1979, Hergé et Casterman fêtent le cinquantième anniversaire de Tintin, mais le dessinateur apprend qu'il est atteint d'une leucémie. Celle-ci va l'éloigner de sa table à dessin. Inachevé à sa mort, le 3 mars 1983, *Tintin et l'Alph-Art* sera publié à l'état d'archives, en 1986. Le lecteur restera à jamais suspendu au crayon du dessinateur.



Georges Remi alias **HERGÉ** (1907 - 1983)

A LIFE IN THE SERVICE OF TINTIN

While nothing seemed to predestine Georges Remi, born in Brussels, Belgium on 22 May 1907, to emerge from anonymity, in the midst of the 20th century the creator of Tintin and Snowy rose to a level of international fame on a par with that of his compatriots Georges Simenon, Jacques Brel and René Magritte. Until the end of his life, he was a discreet presence, of whom the general public knew virtually nothing. Georges Remi hid himself behind Hergé, the shadow of Tintin. Since the cartoonist's death, the world has seen a plethora of books on the man and his work.

Georges was only fifteen when he published his first cartoons in the scouting press, and only seventeen when he dubbed himself Hergé. But although he had already stood out for his drawing skills at school, he was not really thinking about illustration as a career. In 1925, he started working as a clerk at newspaper *Le Vingtième Siècle*. In 1927, having completed his military service, he returned to the newspaper as an illustrator. For the past year, he had been publishing a comic strip in the magazine *Le Boy-Scout* depicting the adventures of a certain Totor, CP des Hannetons ("*Totor, Patrol Leader of the Cockchafers*"), a clear prefiguration of Tintin. The series was still running on 1 November 1928, when the paper's editor, the Catholic priest Abbé Wallez, entrusted Hergé with responsibility for its new children's supplement, *Le Petit Vingtième*.

1929 – 1935

Hergé very soon tired of illustrating the adventures of Flup, Nénesse, Poussette and Cochonnet, authored by another journalist, and it was from that fatigue that the Tintin and Snowy duo emerged, on 10 January 1929. As the special correspondent of the *Petit Vingtième*, Tintin the boy reporter travelled to Moscow. Hergé was twenty-one, and this creation marked the real start of his career. Completed in May 1930, *Tintin in the Land of the Soviets* was soon thereafter published in book form. That year marked the birth of a legend and heralded the first portents of a disconcerting collision between reality and fiction. From January 1930, Tintin and Snowy were alone no longer: Hergé created *The Exploits of Quick and Flupke*, two Brussels street kids, whom he portrayed in a series of gag-situations on a weekly double-page spread. At the instigation of Abbé Wallez, Tintin next travelled, in June that year, to what was then the Belgian Congo. Hergé's story naturally reflects the colonialist spirit of the age. *Tintin in the Congo* was completed in 1931. As a patented righter of wrongs, our hero next set off for the United States to combat the mobster Al Capone. In *Tintin in America*, serialised from September 1931 to October 1932, Hergé was already showing a less narrow world-view, denouncing the fate of Native Americans in the US, for

example. During the summer of 1932, the cartoonist married his boss's secretary, Germaine Kieckens. At the end of the year, Tintin was again off on his adventures. *Cigars of the Pharaoh* was serialised from late 1932 to February 1934. During a Mediterranean cruise-cum-reportage, Tintin uncovered evidence of drugs trafficking in Egypt in an adventure that took him to India. Along the way, he became acquainted with the future Thomson and Thompson. With respect to the book-form publication, publisher Casterman took over from the *Petit Vingtième*. *The Blue Lotus*, serialised from August 1934 to October 1935, saw Tintin tracking the drug traffickers as far as China, where he meets Chang. This was a decisive encounter, as it was to help him overcome the racial prejudice he had so far shown in his work. It was also in this episode that he met his implacable enemy, Rastapopoulos. *The Blue Lotus* marked another turning point in Hergé's career, as he now began paying more attention to the scenario than to the illustration, and as much to his documentary sources as to his narrative technique. Henceforth, his watchwords were to be veracity and credibility. This was why he integrated the Japanese invasion of China, which was then in the news, into his story.

1935 – 1940

For several years, Hergé had been developing a parallel activity. With his friend José De Launoit, he founded the Atelier Hergé-Publicité. He may still have believed that it was in this sphere that he would make a name for himself. But Tintin was making sure he took precedence. *The Broken Ear*, serialised from December 1935 to February 1937, feels like a high-speed chase. After embarking on an investigation in Belgium, Tintin travels to South America in an attempt to recover a stolen fetish. So Hergé integrated the Gran Chaco War that had just taken place between Bolivia and Paraguay into his tale. In January 1936, he created Jo, Zette and Jocko for the French weekly *Cœurs Vaillants*. Their first adventure, *The Secret Ray*, was completed in June 1937. Again, Hergé was inspired by current affairs. He was interested in counterfeiting, as testified by the serialisation of *The Black Island* between April 1937 and June 1938. Tintin crosses the English Channel and travels to Scotland. Hergé, who was carrying on this story in parallel with work for *Le Petit Vingtième* and the "exploits" of Quick and Flupke, now added the second adventure of Jo, Zette and Jocko, *The Stratoship H.22*, in *Cœurs Vaillants*. It was in Syldavia, an imaginary Balkan country, that Hergé next continued his transpositions of current affairs, acquainting his readers with the colourful Bianca Castafiore. In *King Ottokar's Sceptre*, serialised from August 1938 to August 1939, Tintin managed to save a monarchy. Here,

the reference to Hitler's and Mussolini's annexations is unmistakable: war was imminent. In September, Hergé, who had been forced to halt the *Jo, Zette and Jocko* adventure *The Valley of the Cobras* in *Cœurs Vaillants*, began publication of *Land of Black Gold*. On 10 May 1940, Germany invaded Belgium...and interrupted the story. *Le Vingtième Siècle* was shut down by the Germans, and along with it, *Le Petit Vingtième*.

1940 – 1945

Returning from self-imposed exile, Hergé agreed to publish the adventures of Tintin in *Le Soir*, a newspaper controlled by the occupation forces. There, he took care not to pay lip service to the enemy, sparing his heroes the vagaries of war. *The Crab with the Golden Claws* was serialised in the children's supplement *Le Soir-Jeunesse* and subsequently, after the supplement was discontinued, in *Le Soir*, from October 1940 to October 1941. This took Tintin to Morocco, where he foiled the plans of a gang of international opium smugglers who hid the drug in cans of crab. During this adventure, Tintin meets Captain Haddock, who would go on to share all his subsequent adventures, starting with *The Shooting Star*, serialised in *Le Soir* from October 1941 to May 1942. After a meteorite crashes into the ocean, Tintin and his friends travel to the Arctic to try and recover the unknown metal it is made of. The American banker financing the competing mission is an unscrupulous Jew, which subsequently brought Hergé in for some serious criticism. Due to a shortage of paper, there was no longer any question of publishing 120-page albums. In early 1942, Casterman suggested a new, 62-page colour format to Hergé, who accepted. *The Shooting Star* was the first adventure published in this format. But Hergé was daunted by the prospect of transferring previous episodes to this format at the same time as he continued to create new adventures. *The Secret of the Unicorn* was serialised from June 1942 to January 1943 and *Red Rackham's Treasure* from February to September 1943. In these, Captain Haddock takes Tintin on the track of his ancestor Sir Francis Haddock. A certain Professor Calculus, the inventor of a one-man submarine, would go so far as to buy Captain Haddock the former country seat of his forebears, Marlinspike Hall. Around this time, Hergé also became friends with Edgar P. Jacobs who came on board to help Hergé re-draw and colour earlier episodes. *Le Soir* serialised *The Seven Crystal Balls* from December 1943. The abduction of Professor Calculus forces Tintin and Captain Haddock to go off in search of him. The Allied liberation of Brussels in September 1944 interrupted the serialisation. Accused of collaboration for having published in the Nazi-controlled press, Hergé was banned from working. He used this professional quarantine as an opportunity to continue transferring earlier adventures to the new format.

1946 – 1958

In September 1946, at the initiative of a group of former resistance fighters, Hergé founded *Tintin magazine*, which took up the interrupted story of *The Seven Crystal Balls*, renaming it *Prisoners of the Sun*, which ran until April 1948. After travelling through Peru, Tintin and Captain Haddock find Professor Calculus

being held prisoner by the last of the Incas. With Jacobs wanting to devote himself to his own creations, Hergé had to replace him. For months past, he had been thinking about an adventure that would later become *Destination Moon*. In September 1948, he preferred to finish *Land of Black Gold*. In a region under a British Mandate where Jews and Palestinians were at daggers drawn, Westerners were watching over their oil interests while the Emirs battled for power. But Tintin brought new-found stability to the region. In February 1950, as the serialisation was drawing to a close, Hergé officially founded Studios Hergé, where he himself was in charge of the creative work. From March 1950 to December 1953, he developed Tintin's Moon adventure, a science fiction tale that led to the album *Destination Moon* in 1953 and *Explorers on the Moon* in 1954. The first related the preparations for the expedition organised by Professor Calculus on Syldavian soil and the second the exploration of the Moon by Tintin and his companions. *The Calculus Affair*, in which the character Jolyon Wagg appears for the first time, was serialised from December 1954 to February 1956. Professor Calculus, who had invented an ultrasound system that the military were interested in, had been abducted once again. After tracking him to Switzerland, Tintin managed to free him in Borduria. From October 1956 to January 1958, Hergé serialised *The Red Sea Sharks*. After working his way around the Arab Emirates and following a tremendous battle at sea, Tintin manages to dismantle a slave-trading ring organised by Rastapopoulos.

1958 – 1983

Hergé, who at the time was experiencing a severe personal crisis, followed up with an episode in search of purity. The aircraft carrying young Chang to Europe had crashed in the Himalayas. *Tintin in Tibet*, serialised from September 1958 to November 1959, describes Tintin's efforts to rescue Chang. In *Tintin in Tibet*, Hergé broke with the extravert tone of previous episodes, a shift confirmed in *The Castafiore Emerald*, serialised from July 1961 to September 1962, where all the action takes place at Marlinspike Hall. Hergé, for his part, left his wife for one of his former colourists. He reformatted *The Black Island*, which *Tintin magazine* published in 1965. *Flight 714*, serialised between September 1966 and November 1967, took Tintin into the terra incognita of extra-terrestrials. This album was not well received by many of Hergé's readers, and he decided to take a break. In 1968 and 1969, he oversaw the adaptation of *Temple of the Sun* as a full-length animation, before moving on to do the same with *Tintin and the Lake of Sharks*, after which he returned to the comic strip once more. With *Tintin and the Picaros*, serialised between September 1975 and March 1976, Tintin returned to South America, against a backdrop of guerrilla warfare. Hergé seemed to be trying to show everything is just a masquerade in this world of ours. In 1979, Hergé and Casterman commemorated the fiftieth anniversary of Tintin. Shortly afterwards, he was diagnosed with leukaemia, which stopped him working, leaving *Tintin and Alph'Art* unfinished at his death on 3 March 1983. It was published posthumously in 1986 despite being unfinished, making sure that readers will wait forever for the next episode.

1 **HERGÉ**

TINTIN

Illustration originale dessinée en 1944, coloriée et mise à disposition des libraires en 1945, sous la forme d'une affiche publicitaire. Tintin mesure 30 cm de haut, il s'agit du plus grand dessin du héros réalisé par Hergé. Encre de chine sur papier

35 X 50,3 CM (13,78 X 19,8 IN.)

650 000 - 700 000 €

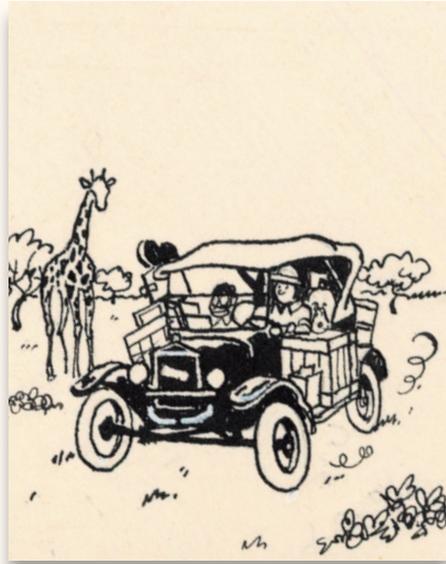


les albums
TINTIN & MILOU
sont
EN VENTE ICI

sup de
sur de mig

1/2
+ 65%

ci-dessous et ci-contre :
Trois détails de l'affiche



LE POIDS D'UNE ŒUVRE

Il serait bien difficile de trouver un sujet plus emblématique que celui choisi par Hergé pour cette affiche de 1945, diffusée sur les points de vente par l'éditeur historique des albums de Tintin. On y voit le héros phare de la bande dessinée européenne présenter de manière cocasse, n'en déplaise à Milou, les albums qui, en une quinzaine d'années à peine, ont établi sa notoriété. Incidemment, l'auteur y a inscrit l'évolution technique que ces volumes ont subie récemment, passant progressivement du noir et blanc à la couleur et délaissant les couvertures comportant une vignette collée au profit de pleines pages tout en couleur.

C'est en 1943, alors qu'Hergé préparait la parution de l'album *Le Trésor de Rackham le Rouge*, son douzième Tintin (si l'on inclut dans la série l'introuvable *Tintin au pays des Soviets*), que Casterman a sollicité Hergé pour lui demander de créer une affiche-prospectus qui devrait inciter les lecteurs à acquérir l'ensemble de la collection. En 1944, monopolisé par la réalisation des *7 Boules de cristal* que publie *Le Soir*, le dessinateur n'a pas trouvé le temps de s'y consacrer. La Libération de Bruxelles par les Alliés, le 3 septembre, aura pour effet paradoxal d'interrompre la parution de l'épisode en cours et de permettre au dessinateur de se consacrer enfin aux travaux restés en souffrance. Ce n'est qu'en mars 1945, cependant, qu'il termine le dessin de ce qui prendra finalement la

forme d'une affichette de quelque 30 centimètres de large sur 45 de haut, et non, comme on l'avait d'abord envisagé, d'un prospectus à déplier.

Le thème du Tintin qui transporte les albums contenant ses propres aventures n'a pas germé par hasard dans la tête d'Hergé. En 1931 déjà, *Le Petit Vingtième* avait reproduit une annonce publicitaire pour les albums de Bécassine publiés par Gautier-Languereau. On y voyait l'héroïne de J.P. Pinchon, juchée sur une échelle, laissant choir une pile de ses albums parfaitement identifiables. Soucieux de se démarquer de son confrère, Hergé a découvert ailleurs l'attitude qu'il voudrait donner à son héros, victime d'un semblable accident. Cette gestuelle, il l'a trouvée sur une publicité de Firmin Bouisset datant de 1899 pour les chocolats Meyers, où l'on voyait une fillette descendre un escalier, et une pile de boîtes lui échapper des mains. Le Tintin qui se présente ici est celui qu'on découvre dans ses dernières aventures, avec son pull bleu ciel et ses culottes de golf portées sur des bas blancs. Hergé le dote des signes indiciaires propres au vocabulaire de la bande dessinée : de petites gouttes autour du crâne pour signifier l'émotion, et, pour Milou, une ligne tourbillonnaire qui évoque son sursaut. Si les couvertures des albums représentées sont minutieusement restituées, Hergé a pris soin de ne pas y poser les titres, afin de favoriser d'éventuelles reprises de l'affiche dans d'autres langues que le français.



A WEIGHTY ACHIEVEMENT

It would be difficult to find a more emblematic subject than the one Hergé chose for this 1945 poster, distributed at all its outlets by the long-term publisher of the Tintin albums. In it, we see the great hero of European comic books, Snowy notwithstanding, amusingly presenting all the albums which, in little more than fifteen years, established Hergé's reputation. Tintin's height is 30 centimeters, making this the largest drawing ever created by Hergé of his signature character. With this poster, the author also showed the technical changes that the volumes had recently undergone, shifting gradually from black-and-white to coloured plates, and abandoning the covers with a glued-on image in favour of full-colour pages.

It was in 1943, as Hergé was preparing the publication of the book version of *Red Rackham's Treasure*, his twelfth Tintin adventure (if we include the now unobtainable series *Tintin in the Land of the Soviets*), that Casterman asked Hergé to create a poster/prospectus that would encourage readers to purchase the entire collection. In 1944, completely absorbed in creating *The Seven Crystal Balls*, then being serialised by *Le Soir*, Hergé had been unable to find time to carry out the commission. The Allied liberation of Brussels on 3 September had the paradoxical effect of halting the ongoing serialisation and giving Hergé time to devote himself to the other tasks left undone. However,

it was not until March 1945 that he was able to finish the illustration of what would ultimately become a small poster, 30cm wide and 45cm high, and not, as originally planned, a folded leaflet.

The theme of Tintin carrying a set of albums containing his own adventures did not germinate in Hergé's imagination by chance. Already, in 1931, *Le Petit Vingtième* had reproduced an advertisement for the Bécassine albums published by Gautier-Languereau. In it, we see Joseph Pinchon's Breton heroine perched atop a ladder, dropping a pile of perfectly identifiable albums. Careful to differentiate himself from his colleague, Hergé went elsewhere for the pose he wanted to give his hero, the victim of a similar accident. He found what he was looking for in an 1899 advertisement by Firmin Bouisset for Chocolats Meyers, where we see a girl walking down a staircase and dropping a pile of chocolate boxes. The Tintin we see here is the one we see in his later adventures, with his sky-blue polo sweater and plus-fours worn over white socks. Hergé supplied him with the tiny signals specific to the visual vocabulary of comic strips: drops of perspiration around the head to signify emotion and, for Snowy, a whirlwind effect to depict his leaping around. Although the covers of the albums are shown here in minute detail, Hergé took care not to place the titles on them to allow for the possible re-use of the poster in languages other than French.

11 ALBUMS REPRÉSENTÉS

1 - TINTIN EN AMÉRIQUE, épisode de 118 pages publié en noir et blanc en 1931-1932 dans *Le Petit Vingtième*, réuni aussitôt en album aux éditions du même nom, puis chez Casterman, a reçu en 1942 une nouvelle couverture, entièrement repensée. Lorsque l'affiche est diffusée, c'est toujours l'album en noir et blanc, enrichi de quatre hors-texte en couleur, qui est disponible. Pourtant, la mise au format est terminée depuis 1943, et le coloriage depuis 1944. C'est le papier pour l'imprimer qui fait défaut.

2 - L'OREILLE CASSÉE, épisode de 128 pages publié en noir et blanc en 1935-1936 dans *Le Petit Vingtième*, publié en album chez Casterman en 1937. Il avait bénéficié en 1942 d'une nouvelle couverture en pleine page, élargissant le cadre de l'ancienne. Adapté à la nouvelle norme de 62 pages cette année-là, et mis en couleur par Alice Devos, sa première collaboratrice depuis l'époque du *Petit Vingtième*, il est disponible sous cette forme sur le marché depuis 1943.

3 - L'ÎLE NOIRE, épisode de 124 pages publié en noir et blanc en 1937 dans *Le Petit Vingtième*, paru en album chez Casterman l'année suivante, agrémenté de quatre hors-texte en couleur, et bénéficiant depuis 1942 de sa nouvelle couverture en pleine page et en couleur, il est disponible depuis 1943 dans sa version de 62 pages mise en couleur par Alice Devos.

4 - LE LOTUS BLEU, épisode long de 124 pages en noir et blanc publié dans *Le Petit Vingtième* en 1934-1935, paru en album chez Casterman en 1936. Adapté selon la nouvelle norme, en 1945, et mis en couleur par Edgar P. Jacobs, il est, au moment de la diffusion de l'affiche, sur le point de paraître sous cette forme, toujours sous la couverture en pleine page en couleur qu'Hergé avait conçue en 1942. Il est donc légitime qu'il soit mis à l'honneur sur l'affiche. En reproduisant le sujet de cette couverture sur l'affiche, le dessinateur ne s'est pas rendu compte qu'il y avait commis une erreur : l'une des pattes du dragon comporte cinq doigts alors que les autres n'en comptent que quatre.

5 - LE SECRET DE LA LICORNE, épisode publié en noir et blanc dans *Le Soir* en 1942-1943, il fut, cette année-là, le deuxième à paraître directement en couleur chez Casterman selon la nouvelle norme des 62 pages, toujours avec le concours d'Alice Devos. La couverture comportant une image détaillée du navire du chevalier de Hadoque, Hergé a dû attendre que son ami Liger-Belair lui en livre une maquette pour terminer son dessin. Rien d'étonnant à ce qu'il soit mis en évidence par Hergé, sur l'affiche, tout comme le suivant.

6 - L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE, récit palpitant qui fut publié en noir et blanc dans *Le Soir* en 1941-1942, cet épisode fut, en 1942, le tout premier récit

d'Hergé à paraître directement sous forme d'album en couleur selon la nouvelle norme de 62 pages. C'est à Alice Devos, l'épouse de son ami José De Launoit, qu'il avait engagée pour le seconder, qu'Hergé doit les couleurs subtiles de l'album.

7 - LE CRABE AUX PINCES D'OR, épisode publié en noir et blanc dans *Le Soir-Jeunesse* puis dans *Le Soir* en 1940-1941, édité en 1941 en un album de 104 pages avec quatre hors-texte en couleur, il avait vu sa couverture modifiée dès l'année suivante, passant comme les autres à la pleine page en couleur. En 1943 est parue sa version de 62 pages parées du coloriage d'Alice Devos.

8 - LE TRÉSOR DE RACKHAM LE ROUGE est la dernière-née des *Aventures de Tintin*. Publiée en noir et blanc dans *Le Soir* en 1943, elle est parue en 1944 sous la forme d'un bel album de 62 pages tout en couleur. Pour l'assister, tant dans les mises en page que pour les décors ou le coloriage, Edgar P. Jacobs avait pris le relais d'Alice Devos, alors en congé pour maternité.

9 - TINTIN AU CONGO, épisode de 110 pages publié en noir et blanc en 1930-1931 dans *Le Petit Vingtième*, repris en album aux éditions du même nom en 1931, réédité par Casterman, a bénéficié de sa nouvelle couverture en pleine page et en couleur en 1942. L'album disponible lors de la diffusion de l'affiche est agrémenté de quatre hors-texte en couleur. Hergé sait que sa mise au format est quasi terminée depuis 1944, et que la mise en couleur attendue d'Edgar P. Jacobs ne tardera pas. Il n'a donc pas hésité à mettre ce volume, actuelle tête de série, en évidence sur l'affiche.

10 - LE SCEPTRE D'OTOKAR, épisode de 108 pages publié en noir et blanc dans *Le Petit Vingtième* en 1938-1939, publié en album chez Casterman en 1939, muni de quatre hors-texte en couleur, il a bénéficié d'une nouvelle couverture en pleine page et en couleur en 1942. C'est sous cette forme qu'il est toujours disponible au moment où l'éditeur diffuse l'affichette conçue par Hergé, ce qui explique sans doute qu'il se fasse discret sur l'affiche. Lors de sa mise en couleur dans le nouveau format, en 1947, il se verra doté d'un nouveau sujet de couverture, ce qui n'en rend que plus marquante son apparition ici sous une forme éphémère.

11 - LES CIGARES DU PHARAON, épisode de 124 pages publié en noir et blanc dans *Le Petit Vingtième* de fin 1932 au début 1934, publié en album cette année-là chez Casterman. Il s'est paré en 1942 d'une nouvelle couverture au dessin entièrement repensé, en pleine page et en couleur. Représenté de façon très discrète sur l'affiche, il est toujours en noir et blanc au moment où celle-ci est diffusée, et comporte quatre hors-texte en couleur. Ce sera le dernier épisode à passer à la nouvelle norme... en 1955.



les albums

TINTIN & MILOU

TINTIN

Couverture originale du journal *Tintin* français n°161, du 10 octobre 1978. Le texte en calligraphie chinoise est imprimé et a été réalisé sur un support différent. Dernière couverture réalisée par Hergé pour le journal *Tintin* Signé. Encre de chine sur papier

36 X 48,2 CM (14,17 X 18,98 IN.)

350 000 - 400 000 €

GÉNÉRIQUE ET FONDAMENTAL

En 1978, Hergé boude le journal *Tintin*. En désaccord avec la ligne éditoriale de l'hebdomadaire, il ne lui livre plus guère de couvertures. Par ailleurs, il n'est pas pressé de donner une suite au dernier album paru, *Tintin et les Picaros* qui s'y est terminé deux ans plus tôt. Ce journal *Tintin* sans Tintin risquait donc de perdurer, lorsqu'il a appris que la SARL Cinq Pouces reprenait les rênes de l'édition française du magazine. Le rédacteur en chef pressenti, Christian Goux, déborde d'idées pour pallier cette absence. Hergé se sent dès lors enclin à agréer ses propositions, à commencer par la reprise du *Lotus bleu* dans sa version d'origine, mais parées de couleurs inédites.

Hergé le sait : *Le Lotus bleu* passe pour être son chef-d'œuvre. Lui-même regarde avec tendresse cet épisode qui, dès 1934, avait permis à Tintin de s'humaniser, d'abandonner ses préjugés et de s'ouvrir « aux autres ». Donner aux lecteurs français l'occasion de se plonger dans un récit qu'ils n'ont pour la plupart jamais lu sous cette forme, et le leur offrir en couleur : voilà qui devrait rassasier les nostalgiques et faire taire les impatientes.

Le démarrage de cette publication est prévu le 6 octobre, et Hergé souhaite le marquer au moyen d'une couverture inédite. Jean-Clément Bismuth, le directeur de la publication, a compris qu'il ne déplaisait pas au dessinateur de « revisiter » quarante ans plus tard l'épisode qui s'était avéré si décisif dans sa carrière. Dès la première esquisse, jetée à l'encre de Chine, Hergé confère

à l'illustration inaugurale une dimension emblématique. Au milieu, il pose verticalement le titre, en caractères chinois. À gauche, il met les « bons », les tenants du « yin », et à droite les « mauvais », les tenants du « yang ». Sur une seconde esquisse, au crayon, il précise les formes de ces personnages. D'un côté, Tintin et Milou, le jeune Tchang, le vénérable Wang Jen-Ghié, son épouse et leur fils Wang Didi. De l'autre côté, l'affreux Mitsuhirato, son compatriote Yamato et l'officier japonais des troupes d'occupation, les odieux Gibbons et Dawson, et enfin l'ignoble Rastapopoulos. D'un côté l'enfer, de l'autre le paradis. Les deux groupes se toisent du regard.

Au moment de procéder à la mise au net, Hergé s'aperçoit que les policiers Dupond et Dupont vont manquer à ce générique. Pour pouvoir les placer, il lui faut éliminer quelqu'un à droite : *exit* Yamato. Mais il devra se résoudre à placer un des deux policiers du côté des bons et l'autre du côté des nuisibles... Après tout, dans l'épisode précédent, les deux compères se montraient ambigus à l'égard de Tintin, et ils prolongent cette attitude dans *Le Lotus bleu*, passant en un tournemain du statut d'amis à celui d'ennemis, et vice versa.

En revanche, l'amitié témoignée par Hergé à l'égard de Jean-Clément Bismuth sera évidente : deux semaines après le début de la publication du *Lotus bleu* dans *Tintin*, il lui offrira ce dessin, muni d'une sympathique dédicace.

TIRER "GRIS" POUR COLORIAGE



RÉDUIRE À 1/3
28,5

A Jean-Claude Bistrot,
au très très bon de
succès pour sa nouvelle
entreprise,
et toute ma sympathie
Hergé

19.10.78

Original cover for *le Journal Tintin* in France, issue 161 from 10 October 1978. The Chinese ideograms are printed on a different paper. This is the last cover ever produced by Hergé for the magazine.

GENERIC AND FUNDAMENTAL

In 1978, Hergé distanced himself from *Tintin magazine*. Disagreeing with the editorial line being taken by the weekly, he virtually stopped supplying front covers. Nor was he in any hurry to provide a sequel for *Tintin and the Picaros*, serialisation of which had ended two years earlier. This *Tintin magazine* without Tintin could have gone on for some time, until he learned that the Cinq Pouces company was taking control of the French edition of the magazine. The prospective editor-in-chief, Christian Goux, was bubbling over with ideas to offset the absence. At that point, Hergé felt inclined to agree to his proposals, starting with the republication of *The Blue Lotus* in its original version, but with new colours.

Hergé was well aware that *The Blue Lotus* was seen as his masterpiece. He himself was very fond of this episode, which, as far back as 1934, had helped humanise Tintin, and show him abandoning his prejudices and opening up to others. Giving French readers the opportunity to immerse themselves in a tale that most of them had never read, and bringing it to them in full colour, was a brilliant way of satisfying the nostalgia buffs and quieting readers impatient for more.

Tintin-France was due to begin publication on 6 October, and Hergé wanted to celebrate it with a brand-new cover. Jean-Clément Bismuth, the publisher, had realised that the illustrator was quite happy to “revisit” the episode that had proved such a decisive influence on his career, forty years down the road.

Right from his very first sketch, jotted down on paper in Indian ink (it is still preserved at Studios

Hergé), Hergé imbued the inaugural illustration with an emblematic dimension. In the centre, he placed the title vertically, in mock-Chinese characters. On the left, he placed the “goodies”, the proponents of “yin”, and on the right, the “baddies”, the proponents of “yang”. In a second sketch, executed in pencil, he clarified the forms of these characters. On one side are Tintin and Snowy, the young Chang, the venerable Wang Chen-Yee, his wife, and their son Wang Didi. On the other side is the dreadful Mitsuhiro, his compatriot Yamato, the unnamed officer of the Japanese occupation forces, the hateful Gibbons and Dawson, and last, the dastardly Rastapopoulos. Hell on one side, paradise on the other. The two groups are staring at each other disdainfully.

Just as he was about to finish the design, Hergé realised that the detectives Thomson and Thompson would be missing from the line-up. In order to include them, he had to eliminate a character on the right: exit Yamato. But he was forced to place one of the detectives on the side of the goodies, and one on the side of the baddies. So much for consistency! But then, in the previous episode, the two detectives had had an ambiguous attitude to Tintin, and they continued with this in *The Blue Lotus*, switching in the blink of an eye from being friends to enemies and back again.

On the other hand, there was no doubt about Hergé’s friendly feelings towards Jean-Clément Bismuth: hardly two weeks after beginning the serialisation of *The Blue Lotus* in *Tintin-France magazine*, Hergé gave Bismuth this drawing, with an affectionate signed dedication.



LE YIN...

Présentation des treize personnages dessinés sur la couverture, depuis Tchang, l'ami fidèle, jusqu'à Rastapopoulos, trafiquant sans scrupule.



Tintin : Pressé de se rendre à Shanghai par un mystérieux émissaire, le jeune reporter y fera quelques rencontres nébuleuses avant de parvenir à maîtriser les différents enjeux en présence. Témoin de l'attentat qui servira de prétexte à l'occupation du territoire chinois par l'armée nipponne, il se verra ensuite balloté entre des ennemis aussi multiples qu'insaisissables, y compris dans la Concession internationale où il aurait pu se croire en sécurité. C'est grâce à son courage et à l'esprit d'à-propos de son ami Tchang qu'il triomphera, contribuant en même temps à la résolution d'une grave crise internationale et au démantèlement d'un important trafic de stupéfiants.



Tchang : Sauvé par Tintin des eaux du Yang-Tsé-Kiang en crue, le jeune Chinois a décidé de l'accompagner et de l'aider à affronter les graves dangers qui l'attendent. « À deux, nous serons plus forts », a-t-il décrété. Au terme de l'épisode, l'orphelin sera adopté par la famille Wang. C'est beaucoup plus tard, dans *Tintin au Tibet*, qu'Hergé lui attribuera le patronyme de Tchang Tchong-jen, qui est celui de l'étudiant chinois qui, à Bruxelles, en 1934-1935, l'avait documenté sur son pays et sa culture. Cet album donnera à Tintin l'occasion de sauver une seconde fois la vie de son compagnon.



Milou : Tour à tour ronchon, dubitatif, goguenard ou résigné, témoin d'un comportement chevaleresque ou apparaissant comme la victime innocente des événements, le fidèle compagnon de Tintin est rarement séparé de lui. Il ne le sera au cours de cet épisode que pour des raisons de santé (la sienne !), ou encore, à deux reprises, pour cause d'enlèvement ou d'incarcération de son maître.

Madame Wang : Éprouvée par l'état dans lequel le poison a plongé son fils, l'épouse de Monsieur Wang trouvera en Tintin une oreille et un cœur compatissants. Ce sont les efforts déployés par ce dernier pour retrouver, puis pour délivrer le professeur Fan Se-yeng, qui ramèneront le sourire sur son doux visage. D'aucuns ont regretté l'absence de personnages féminins actifs dans les aventures de Tintin. L'omniprésence de la Castafiore ne l'a pas compensé, et l'apparition de Peggy Alcazar n'a fait que la souligner. Madame Wang apparaît dans dix cases du Lotus bleu. C'est plus que Madame Clairmont, dont la beauté troublante n'illumine que quatre cases des *7 Boules de cristal* !



Wang Didi : Fils unique du vénérable Wang Jen-Ghié, il était chargé par son père de veiller aussi discrètement que secrètement sur Tintin, dès son arrivée en Chine. Victime du terrible radjaïdjah, le poison-qui-rend-fou, il se fera moins discret, en menaçant à différentes reprises le jeune reporter (ou son chien) de son sabre effilé. Obnubilé par l'enseignement de Lao-Tzeu qui le pousse à indiquer la voie de la sagesse aux autres en leur coupant la tête, il finira par retrouver la raison grâce au courage de Tintin.



Wang Jen-Ghié : Noble vieillard à la figure malicieuse, Monsieur Wang habite une coquette maison en dehors de Shanghai, sur la route de Nankin. C'est là que se réunissent sous son autorité les « Fils du Dragon », une société secrète qui mène une lutte inlassable contre les trafiquants d'opium qui sévissent en Chine. La réputation d'intégrité de Tintin a retenu toute son attention.



Dupond : Tout comme son acolyte Dupont, qu'il convient de ne pas prendre pour son jumeau, il n'a pas encore de nom lorsqu'il réapparaît dans cet épisode. Dans *Les Cigares du Pharaon*, Hergé désignait ces policiers bornés par les matricules X.33 et X.33 bis. Ce n'est que dans *Le Sceptre d'Ottokar* qu'il leur trouvera un nom. Surgissant en Chine de manière abrupte et inattendue au troisième quart du *Lotus bleu*, ils y prolongent leur relation équivoque avec Tintin, qu'ils n'hésitent pas à qualifier d'ami mais qu'il pourchassent de façon obstinée. Dupond s'écrira avec un D comme dans Devoir !



... ET LE YANG



Dupont : Ne cherchons pas à savoir si Dupont, avec un T comme dans Têtu, correspond à l'ex-agent X.33 ou à l'ex-X.33 bis. Comme son compère interchangeable, c'est une mission sacrée qu'il poursuit de Shanghai à Hou-Kou et de Hou-Kou à Shanghai : il s'agit d'obéir aux ordres sans se poser de questions. Obéir aveuglément, au risque de trébucher. Tintin les retrouvera fréquemment au cours de ses aventures, un rien plus humanisés au fil du temps, mais toujours prédestinés aux pataqués et aux patatras.



Roberto Rastapopoulos : Côté pile, c'est le directeur de la compagnie cinématographique « Cosmos Pictures ». Côté face, ce « sujet grec » (si l'on en croit *Le Journal de Shanghai*) est le chef d'une organisation criminelle qui assure depuis la fumerie d'opium « Le Lotus bleu », à Shanghai, et au moyen d'une importante flotte de navires, un vaste trafic international d'armes et de stupéfiants. Mais il attendra la dernière partie du récit pour montrer son vrai visage. Sa capacité de nuisance est telle que Tintin le retrouvera à de nombreuses reprises sur sa route, dans d'autres épisodes.



J. M. Dawson : Chef de la Police de la Concession internationale de Shanghai, cet Anglais fourbe et véreux a noué des liens passablement troubles avec l'armée d'occupation japonaise. Il n'aura eu de cesse de faire arrêter Tintin, pour complaire à son « copain-coquin » l'Américain Gibbons. Tintin le retrouvera, beaucoup plus tard en Europe, dans *Coke en stock*, trempant dans un trafic d'armes et d'avions de guerre, et témoignant d'une rancune tenace à l'égard du petit blanc-bec qu'il avait rencontré en Chine.

W. R. Gibbons : Décrit comme un « gros industriel » par son ami Dawson, ce (mauvais) sujet, qui fréquente régulièrement l'Occidental Private Club de Shanghai, est Américain. Il ne cache aux lecteurs ni ses sentiments racistes, ni son absence totale de scrupules. Directeur d'un consortium américano-anglo-chinois actif dans la fabrication d'acier en Chine, il a ses bureaux sur le célèbre Bund, boulevard situé sur la rive ouest du Huangpu, dans la Concession internationale.



L'officier japonais : Le commandant des troupes d'occupation japonaises à Shanghai n'est pas nommé. Tour à tour en proie aux frustrations que lui vaut le comportement héroïque de Tintin et à celles qui sont propres à son statut de militaire subalterne, il ne cessera, au cours de l'épisode, de collectionner les humiliations.



Mitsuhirato : Il aura fallu atteindre le premier tiers du récit pour que l'honorable négociant japonais établi à Shanghai nous révèle sa vraie nature : celle d'agent secret du Gouvernement japonais et de dangereux activiste en territoire chinois, qui n'hésite pas à participer lui-même aux opérations de sabotage qu'il organise. Rivalisant d'astuce avec Tintin, ce « rude coquin » verra son machiavélisme battu en brèche par ce dernier. Il choisira de sortir de scène en faisant harakiri, raison pour laquelle il ne sera pas en mesure de réapparaître dans d'autres épisodes.



TINTIN, COKE EN STOCK, CASTERMAN 1958

Crayonné original de la planche 40,

prépubliée dans le journal *Tintin*

belge n°31, du 31 juillet 1957

Mine de plomb sur papier

37,2 X 52,7 CM (14,65 X 20,75 IN.)

250 000 - 280 000 €

CROQUIS EN STOCK

Hergé a toujours humé l'air du temps. C'est un article découvert en 1955 dans *Paris-Match*, qui lui a appris que l'esclavage n'avait pas totalement disparu, et un autre, dans *Noir et Blanc* en 1956 qui lui a révélé que le pèlerinage à La Mecque offrait à des trafiquants l'occasion de pratiquer leur odieux commerce. Une fois n'est pas coutume : il tenait son titre dès le début. Coquetterie d'artiste : il fera en sorte que le récit s'ouvre... sur le mot « fin », par écran de cinéma interposé. Le scénario qu'il met au point lui permet de distribuer des rôles variés. Tintin et Milou, Haddock, Dupond et Dupont, Nestor et Séraphin Lampion y ont leur place réservée. Vu le contexte, l'émir Ben Kalish Ezab rencontré dans *Au pays de l'or noir* y sera le bienvenu, tout comme son fils Abdallah. C'est moins évident pour le général Alcazar, tenu à l'écart des aventures de Tintin depuis *Les 7 Boules de cristal*, pour Allan, arrêté dans *Le Crabe aux pinces d'or* ou pour Dawson, oublié depuis *Le Lotus bleu*. Mais à force de ciselage, la narration s'est structurée et chacun des personnages pressentis est prêt à s'exprimer. C'est l'inusable Rastapopoulos qui endossera le rôle du méchant, qui lui va comme un gant.

Pour la séquence d'ouverture, le dessinateur a été rôder, le crayon à la main sur les boulevards bruxellois

où il plantera l'action. Il en a fait de même dans les faubourgs industriels de la capitale. Mais pour les séquences maritimes, il lui a fallu voyager à bord d'un cargo mixte pour y faire des croquis, y prendre des photos, et s'imprégner de l'atmosphère. La crédibilité de l'histoire est à ce prix. Son découpage était déjà fixé dans ses grandes lignes lorsqu'il s'est embarqué sur le *Reine Astrid* avec son collaborateur Bob De Moor, à destination de Göteborg. Avant comme après cette équipée, il multiplie les esquisses, d'abord sommaires en petit format, puis plus nourries, en grand format. Chacune des cases qu'il noircit est prête à être reportée, épurée, sur la planche définitive. Pour les décors du Moyen-Orient ou de la mer Rouge, et pour les parties plus techniques, sa documentation photographique est abondante, et il l'exploitera au mieux. Il dispose certes de collaborateurs précieux, mais il ne faut pas s'y tromper : c'est lui, et lui seul, qui « accouche » des centaines de petits tableaux qui composeront l'épisode. La générosité du dessin d'Hergé éclate dans ses crayonnés. La ligne claire qui s'y substitue lors de la mise à l'encre ne fait qu'en calmer le jeu. Publié dans le journal *Tintin* d'octobre 1956 à décembre 1957, *Coke en stock* paraîtra en album chez Casterman en 1958.

TONNERRE DE BREST! QUI MA
GAMFOLE YACHT!... C'EST A QUI,
CA?... MAIS DITES-MOI, C'EST
LE CARNIVAL, A NOUVEAU?

PRESCHE!... MAL TRISTE!
ET TOUS CES GENS, VOUS
DITES, CE N'EST PAS NI MOU,
LE QUI?... RIEN QUE DES
ACCIDENTS, ET DES DUCHENNI
ET DES VERGÈRES...

MAIS, PER LA MADONNA,
JE NE ME TROMPE PAS,
C'EST TUNCUN ET SON
AMI LE PATRON... REÇUEUR!

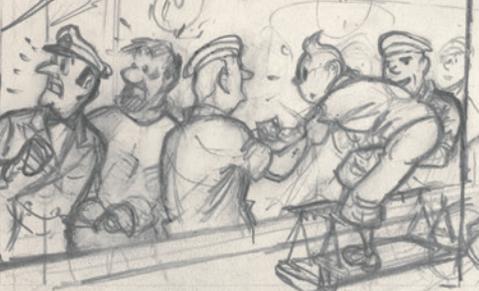


AU NOM
DU MARQUIS
DI GORGONZOLA
JE VOUS
INVITE
A
L'ART
RECONNU

DEL RE FAUT QUE
L'ART AILLE A L'ART
RECONNU

AU NOM DU MARQUIS DI GORGONZOLA
REÇUEUR A NOUVEAU, CARATTURE MIA

LA CASTAFIORE FONDRE DE
BREST... QU'EST CE QU'ON FAIT,
ON RETOURNE SUR LE RABEAU
CE CHEN TUNCUN!



REÇUEUR DE NOUVEAU...
KARROCK... NEU... HARROCK
'IN ROLL, MADAME
HARROCK, 'N ROLL!

DÉSOLÉ, MADAME MAU, MONSIEUR!
LE MARQUIS A DONNÉ DES ORDRES:
CE GENS SONT MOKES DE FACILITÉ
ET CONGRUENT

ALORS, VOUS LES AVEZ
INTERROGÉS, CE GENS
QU'ILS, MONSIEUR, LE
MARQUIS VONNA, ILS SE
TROUVAIENT SUR
UN SAKIBOUK, QUI
LES ENNEMAIT A
LA MECQUE...



CE MAÏN... LEUR BATEAU
A ETE MITRILLE ET INCENDIE
PAR DES AVIONS DU KROU...
A PUIS, MOU ANTOU UN DES ANTOU
SE SONT SAUVÉS SUR UN RABEAU ET
ONT REÇUEUR LE PIOTE DE
L'ANON ANTOU...

QUE MONNEM LE MAR
QUIS NE PARCOMME MAIS
JE DOUENNERE WUKRONA
CER QU MADAME
CASTAFIORE COMPT DEUX
DE CES GENS ET QUELLE
VEM A SOUJURSE LA
BIENNE A NOUVEAU, EN
VOTRE NOM...

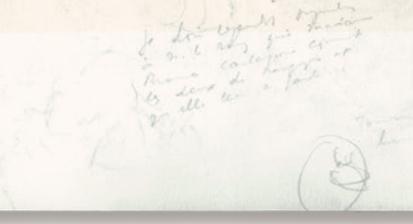
LE YACHT DU MARQUIS DI
GORGONZOLA... CA, PAR EXEMPLE
ET AVOU QUOI TUNCUN,
VOUS EZZE, D'ART
CA MOU...



CE MAÏN... LEUR BATEAU
A ETE MITRILLE ET INCENDIE
PAR DES AVIONS DU KROU...
A PUIS, MOU ANTOU UN DES ANTOU
SE SONT SAUVÉS SUR UN RABEAU ET
ONT REÇUEUR LE PIOTE DE
L'ANON ANTOU...

QUE MONNEM LE MAR
QUIS NE PARCOMME MAIS
JE DOUENNERE WUKRONA
CER QU MADAME
CASTAFIORE COMPT DEUX
DE CES GENS ET QUELLE
VEM A SOUJURSE LA
BIENNE A NOUVEAU, EN
VOTRE NOM...

LE YACHT DU MARQUIS DI
GORGONZOLA... CA, PAR EXEMPLE
ET AVOU QUOI TUNCUN,
VOUS EZZE, D'ART
CA MOU...

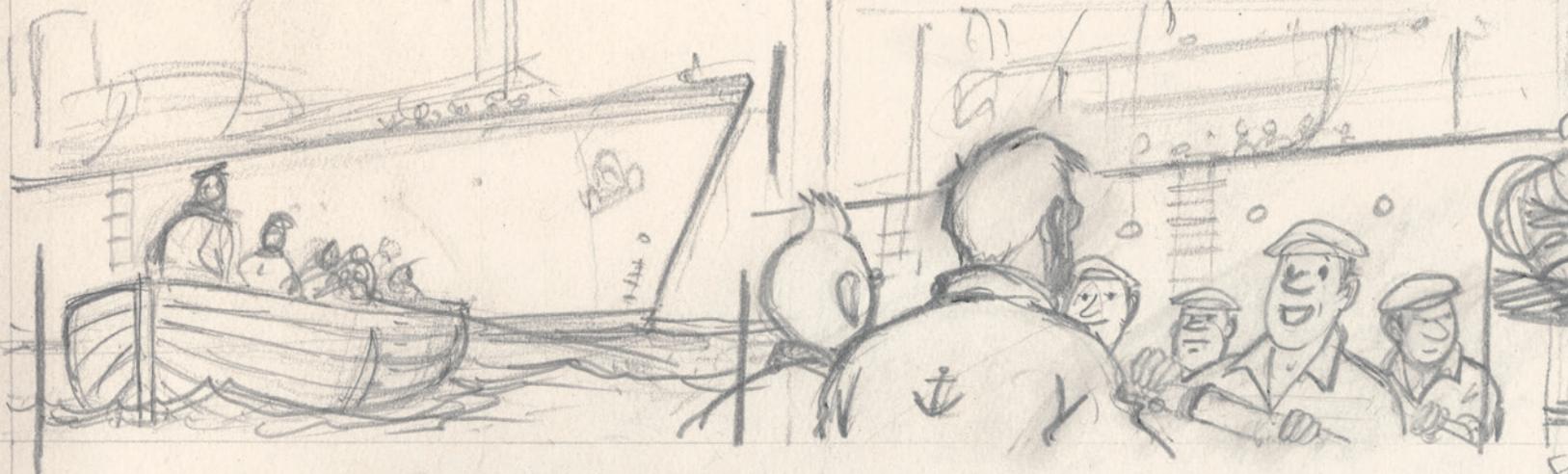


BAL MASQUÉ À BORD DU SHÉHÉRAZADE

Rastapopoulos avance masqué depuis que Tintin le connaît. Le Grand Maître du trafic international de stupéfiants du *Lotus bleu* lui était apparu sous les traits d'un producteur de cinéma dans *Les Cigares du Pharaon*. Après le démantèlement de son réseau, il a certainement dû être incarcéré pendant pas mal d'années. On le retrouve ici, sous la fausse identité du marquis di Gorgonzola, armateur et propriétaire de la compagnie d'aviation Arabair, voguant en mer Rouge à bord de son yacht de milliardaire, le Shéhérazade. Sur le magnifique crayonné ici proposé, qui donnera naissance à la planche 40 du récit, il apparaît dans trois cases, cloîtré dans sa cabine pour ne pas être reconnu par Tintin, l'un des naufragés que son équipage vient de recueillir. Cela ne pouvait pas mieux tomber : un bal masqué est justement organisé sur son bateau ce jour-là. Mais le forban n'ignore pas que, parmi ses invités, la diva Bianca Castafiore ne manquera pas de reconnaître le jeune reporter. On dirait la Callas se prélassant sur le yacht d'Onassis. En l'occurrence, l'armateur d'Hergé est déguisé en Méphistophélès, ce qui ne le rend pas plus ridicule qu'un autre, mais renforce

incontestablement son côté démoniaque. Pour son déguisement, la Ca(II)astafiore n'avait que l'embarras du choix entre les innombrables tenues qui caractérisent les rôles qu'elle tient sur scène. Il n'empêche qu'au stade du crayonné, Hergé hésite encore entre la robe de la Marguerite de Faust, rôle qu'elle tint à l'Opéra de Szohôd, dans *L'Affaire Tournesol*, et la tenue d'une Walkyrie, qui attesterait qu'il lui arrive de jouer celui de Sieglinde, et qu'elle a mis Wagner à son répertoire. À ses côtés, Hergé a placé quelques riches fêtards déguisés qui en prince hindou, qui en Pierrot. Pas de déguisement pour le capitaine Haddock, ce qui n'empêche pas le dessinateur de le vêtir d'un trait d'humour. L'aviez-vous remarqué ? Après avoir agité fébrilement son pull au bout d'une perche, à bord de son radeau de fortune afin d'attirer l'attention de l'équipage du Shéhérazade, il l'a réenfilé à l'envers avant de monter à son bord. L'ancre de marine qu'il porte sur la poitrine depuis que Tintin lui est — littéralement — tombé sur le dos, dans *Le Crabe aux pinces d'or*, s'est plantée entre ses omoplates, le temps d'un gag fugitif, qu'on pourrait dire masqué lui aussi. Cela ne semble pas lui couper l'appétit !

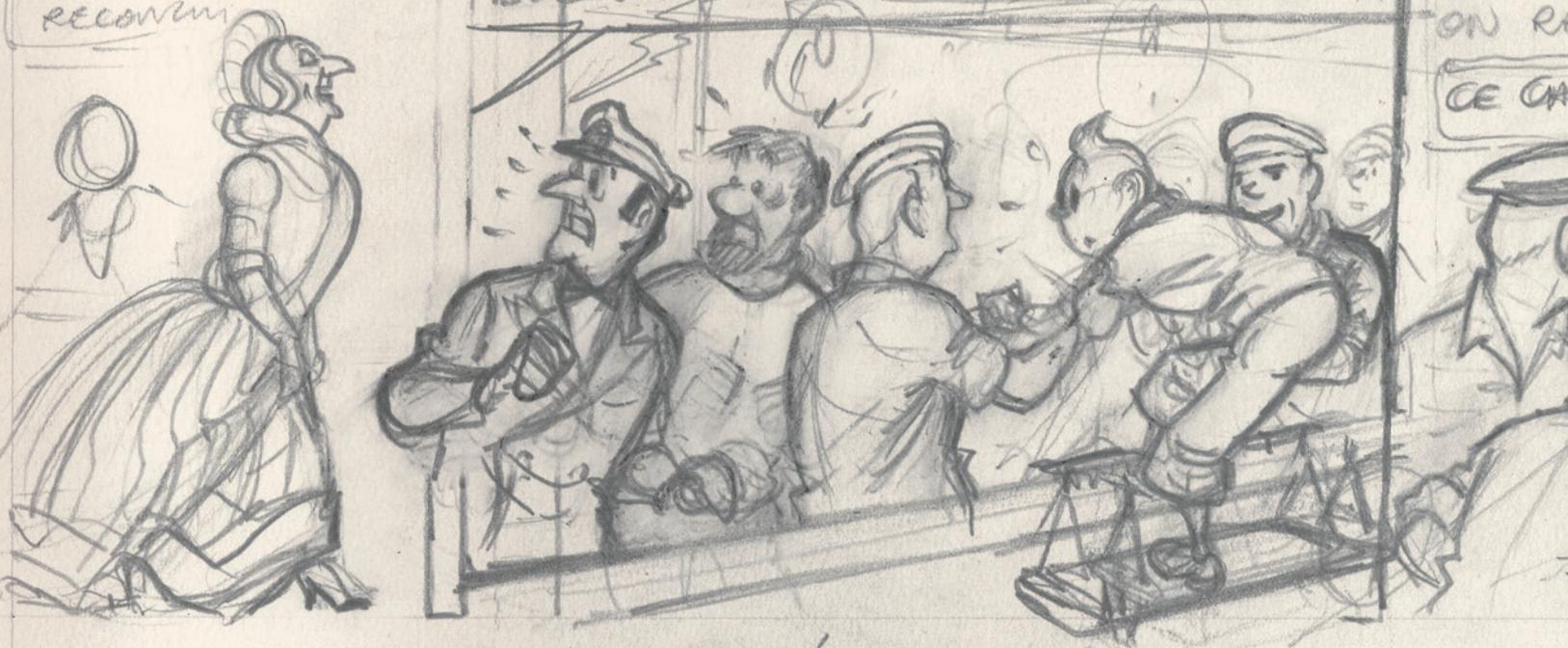
ET DES VEDETTES...



MAIS PEUT FAUT QUE
L'ART ALLE A L'AM
RECONNU

AU NOM DU MARQUIS DE CONCARNO
BIENVENUE A MONSIEUR, CATHERINE MUR

LA CAS
BREIT
ON RE
CE CAS



~~REVENIR~~ DEMANDEZ LE
KARROCK... NEU... HARROCK

IN ROU, MADAME
HARROU'N ROU!

DÉSOLÉ, MADAME, MAIS, MONSIEUR...
LE MARQUIS A DONNÉ DES ORDRES
CE GENS SONT MOKES DE PATIBOLES
ET CONCARNOUS



CE MATIN A L'AM... LEUR BATEAU
ET INCENDIE

QUE MONSIEUR LE MAR...
LE

TINTIN, COKE EN STOCK, CASTERMAN 1958
 Crayonné original de la planche 56 prépubliée
 dans le journal *Tintin* belge n°47, du 20
 novembre 1957. Mine de plomb sur papier
 36,5 X 49,7 CM. (14,37 X 19,57 IN.)

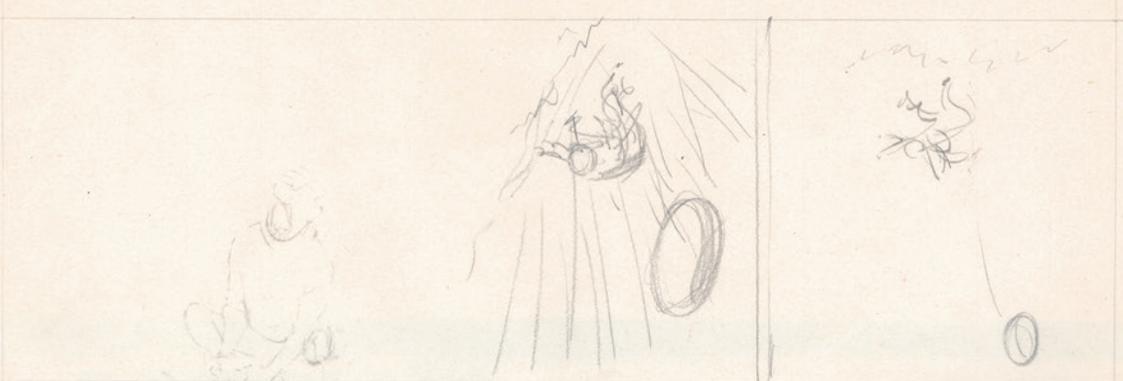
70 000 - 80 000 €

MOUVEMENTS D'HUMEUR À BORD DU RAMONA

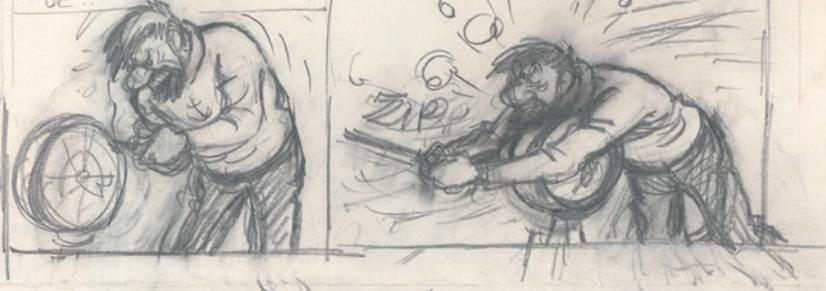
Les croquis pris par Hergé lors de son bref séjour à bord du *Reine Astrid* lui ont servi à assurer la crédibilité et la viabilité du Ramona, ce cargo dont on saura très vite qu'il appartient à Rastapopoulos. Et aussi qu'il transporte dans ses cales de malheureux Africains qui croient se diriger vers La Mecque, mais qui seront vendus comme esclaves avant d'y arriver. Il s'en passe des choses à bord du Ramona ! D'abord Tintin et Haddock s'y sont retrouvés piégés, aux mains d'un Allan revenu du *Crabe aux Pincés d'or* plus odieux que jamais, avant d'être abandonnés sur le navire en feu et en perdition. L'expérience professionnelle du capitaine Haddock est telle qu'il tirera son monde d'affaire, maîtrisant l'incendie, remettant les machines en marche et calmant les « passagers » qu'il a extraits de la cale. Hergé, cependant, n'a pas fini de l'éprouver. La menace que fait peser sur le cargo le mystérieux sous-marin envoyé par Rastapopoulos pour le couler le mène à malmener l'équipement. Tout particulièrement le transmetteur d'ordres dont la poignée ne tarde pas à lui rester dans la main.

Il s'en passe des choses dans un crayonné d'Hergé ! Celui relatif à la planche 56 du récit s'avère particulièrement agité. Alors que Tintin s'occupe de communiquer par radio, il s'agit pour Haddock de débloquer au plus

vite le transmetteur arrêté sur « marche arrière », car il n'en a pas fini avec les torpilles que le sous-marin ennemi lance dans sa direction. Mais la précipitation est pour lui un piège plus explosif encore. Un geste maladroit en entraîne un autre, plus inconsidéré. L'appareil rétif ne sortira pas indemne du combat que l'homme livre ici à la machine. Sept des quatorze cases qui composeront la planche ont été tracées ici. Après leur avoir insufflé toute l'énergie voulue, et avoir veillé à l'expressivité de chaque geste, Hergé les a soigneusement recadrées. Il retournera aussi l'image où le capitaine danse de douleur, car il ne s'agit pas de confondre le pied de tribord avec celui de bâbord ! Et comme souvent, son crayonné porte les traces non seulement de ce qui a précédé ce grand moment — la torpille posée hors-cadre a été lancée à la page précédente — mais aussi de ce qui le suivra : l'idée de la mine échappant des mains de l'homme-grenouille sorti du sous-marin sera exploitée juste après. Un crayonné d'Hergé, c'est beaucoup plus qu'une esquisse sommaire, c'est autre chose qu'un « brouillon », avec la part de maladresse que ce terme suppose, c'est la recherche d'une certaine perfection, tant expressive que graphique. C'est surtout l'enregistrement d'un travail en cours, et c'est ce qui le rend précieux.



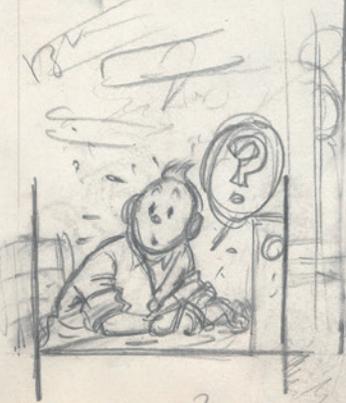
AVANT TOUT DEMOLEZ
CET INSORNIEM... VAN...
BOUCA DE TULWA PAS,
DE...



PCHKRAA FRVTRKARAA.



MILLE MILLIARDS DE
MILLE SAISON DE
TONNERRE DE GREC
FICHO



Plus mo
la reconnais
nullé





© Hergé-Moulinsart 2015

Certaines esquisses d'Hergé conjuguent un caractère hautement emblématique et une part de mystère. Faute de connaître la version finale d'une composition, on en est réduit à examiner les indices dont elles sont porteuses. C'est le cas de ce joli dessin. Il est très représentatif des *Aventures de Tintin et Milou*, puisque ces derniers, flanqués du capitaine Haddock, s'avancent vers leur public, suivis de Dupond et Dupont et du professeur Tournesol. L'absence de la Castafiore pourrait signifier que ce travail est antérieur à *L'Affaire Tournesol*, où elle entre véritablement dans la famille. Un air de fête entoure les personnages. Ce n'est pas tous les jours que Tintin arrive à un rendez-vous les bras chargés de fleurs. Ceux qui l'accompagnent n'ont pas les mains vides non plus. Quels pourraient bien

être les albums dont ils sont munis ? Il s'agit d'*Automobile* pour l'un des policiers et d'*Aviation* pour l'autre. S'agirait-il de *Marine* dans les mains du capitaine ? Si tel était le cas, cette fête pourrait bien être en rapport avec les albums de la collection *Voir et Savoir*, édités par les éditions du Lombard et imprimés par Casterman. Mais que viendraient faire là-dedans ces drapeaux belge (ou français) et américain que trimbale Tournesol ? La présentation générale n'est pas plus explicite. Le rectangle à coins arrondis d'où sortent les personnages correspond à celle des albums de *Quick et Flupke* en petit format édités entre 1949 et 1969. Mais il est clair qu'il ne s'agissait pas ici d'une couverture de livre, puisqu'on constate que quelques lignes de texte étaient à disposer sous le dessin.

TINTIN

Crayonné préparatoire pour une illustration publicitaire. Mine de plomb sur papier

18,5 X 27,7 CM (7,28 X 10,91 IN.)

60 000 - 80 000 €

TINTIN, LE TEMPLE DU SOLEIL (T.14)

Dessin original préparatoire pour une carte de vœux à destination de la presse, à l'occasion de la sortie du dessin animé chez Belvision en 1969

Encre de chine sur papier
20,5 X 17,2 CM (8,07 X 6,77 IN.)

12 000 - 15 000 €



© Hergé-Moulinart 2015

Produit par Raymond Leblanc, le fondateur du journal *Tintin*, et par Georges Dargaud, son associé français depuis 1948, le long métrage d'animation *Tintin et le Temple du Soleil* adapté de l'album éponyme par les studios Belvision a fait son apparition sur les écrans lors des fêtes de fin d'année 1969. Parmi les nouveautés introduites dans le récit, on a pu relever la création de la princesse Maïta, la fille du Grand Inca, un personnage féminin d'autant plus utile dans une série où ils n'abondent pas qu'elle donnera la réplique à Zorrino, le petit Indien qui mène les héros jusqu'au Temple. Tout aussi important au regard de la tradition, il y a aussi l'abandon par Tintin de ses habituels

pantalons de golf. C'est naturellement Hergé qui a fixé les traits et la silhouette de petite princesse, et qui a refile des jeans bruns flambant neufs à son héros. Il avait été question que, cette année-là, la traditionnelle carte de vœux des Studios Hergé serve également à Dargaud et à Parafrance, le diffuseur du film dans l'Hexagone. Mais Hergé ne l'entendait pas de cette oreille : il réservera à ses relations la carte dépliant en forme de sapin géométrisé... mais acceptera néanmoins d'élaborer une carte de vœux évoquant le dessin animé et destinée à la presse. Établie à main levée, à l'encre de Chine, cette première esquisse de sa main tient compte des deux « scoops » mentionnés plus haut.

TINTIN

Illustration originale, publiée dans le journal *Tintin* n° 12 de l'édition belge, datée du 19 mars 1963 (2 mai 1963 pour l'édition française). Annonce du premier épisode de *Zig et Puce* de Greg

Repris dans *Hergé et Tintin reporters, du Petit Vingtième au journal Tintin* de Philippe Goddin. Note manuscrite de la main de Greg au dos de la feuille. Encre de chine sur papier

35,9 X 25,6 CM (14,13 X 10,08 IN.)

14 000 - 18 000 €

BIENVENUE CHEZ NOUS !

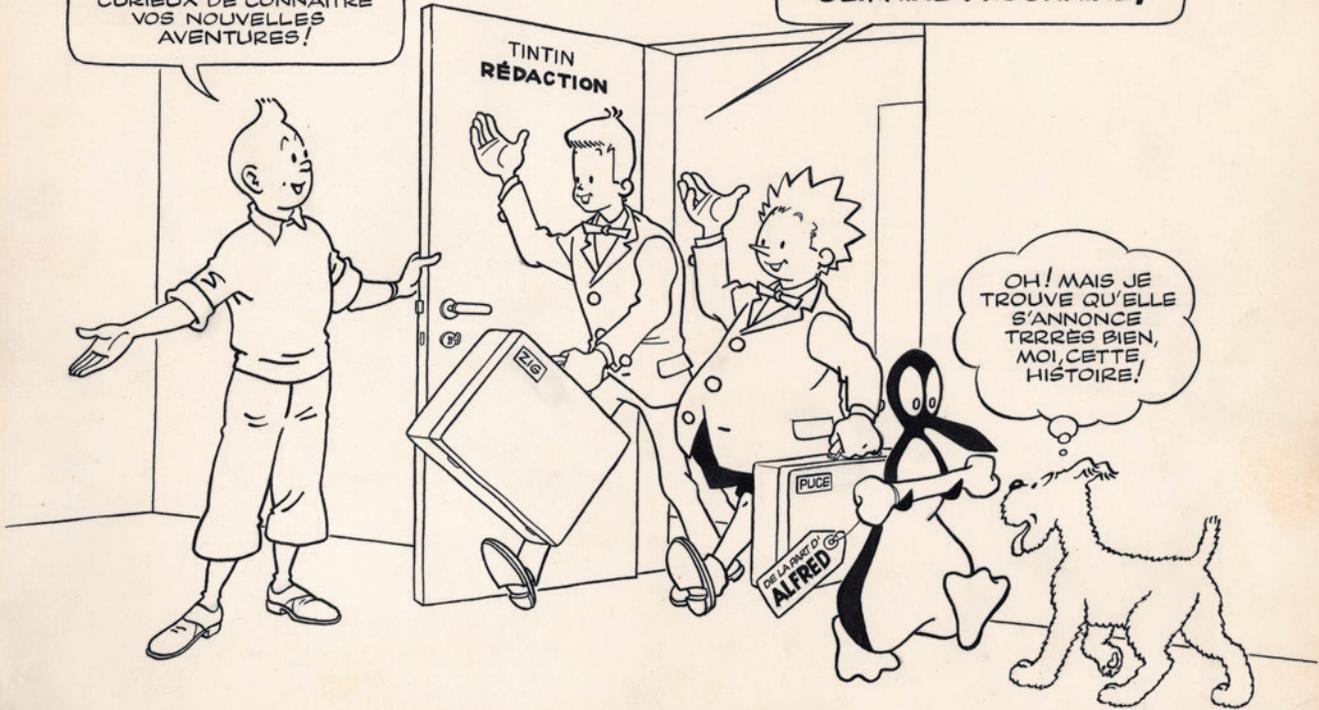
En 1931, le jeune Georges Remi dit Hergé profitait d'un passage à Paris pour aller frapper à la porte d'Alain Saint-Ogan, l'auteur de *Zig et Puce*, dont il admirait le talent. Il voulait lui soumettre ses travaux et recueillir ses conseils. Saint-Ogan a dû juger ceux-ci à ce point prometteurs qu'il lui a offert une planche originale de *Zig et Puce* intitulée *Gloire et richesse*, qu'il lui a dédiée. En 1962, Saint-Ogan tire un trait sur sa féconde carrière en cédant ses personnages à Michel Greg, alors rédacteur en chef du journal *Tintin*. Un an plus tard, celui-ci se dispose à publier son premier *Zig et Puce* dans l'hebdomadaire. Les héros d'Alain Saint-Ogan sont nés en 1925. Tintin et Milou moins de quatre ans plus tard, mais en matière de gloire ou de richesse, il semble bien

que l'élève a surpassé le maître. Voilà qui mérite bien un accueil particulier dans le magazine. Hergé, qui y a terminé *Les Bijoux de la Castafiore* quelques mois plus tôt, et dont les personnages n'y apparaissent plus, depuis lors, qu'en de rares occasions, accepte volontiers l'idée de Greg de faire ouvrir la porte de la rédaction de l'hebdomadaire par Tintin, en présence de Milou, à *Zig et Puce* qu'accompagnerait le sympathique Alfred. Soulignons le caractère exceptionnel de dessins collectifs dans la production d'Hergé. Toute la partie centrale de cette composition, ainsi que les phylactères et le décor, sont de Greg. Les personnages de Tintin et de Milou sont de la main d'Hergé. C'est du reste certifié au verso. Ce dessin est paru le 19 mars 1963.

102 12/10/54

ENTREZ VITE, CHERS
ZIG ET PUCE!
NOS LECTEURS SONT
CURIEUX DE CONNAÎTRE
VOS NOUVELLES
AVENTURES!

ENTENDU, TINTIN!
NOUS EN COMMENCERONS
LE RÉCIT DÈS LA
SEMAINE PROCHAINE!



© Hergé-Moulinsart 2015

*Deux originaux authentiques certifiés
par moi-même à Tintin et Milou de la main d'Hergé
personnes Zig, Puce et Alfred et Gif.*

Certifié le 31 Mars 1992

M. Gif

OREO

QUICK ET FLUPKE

Planche originale publicitaire pour le chocolatier Jacques,
publiée dans *Le Petit Vingtième* 10, du 7 mars 1935

Signé. Encre de chine sur papier

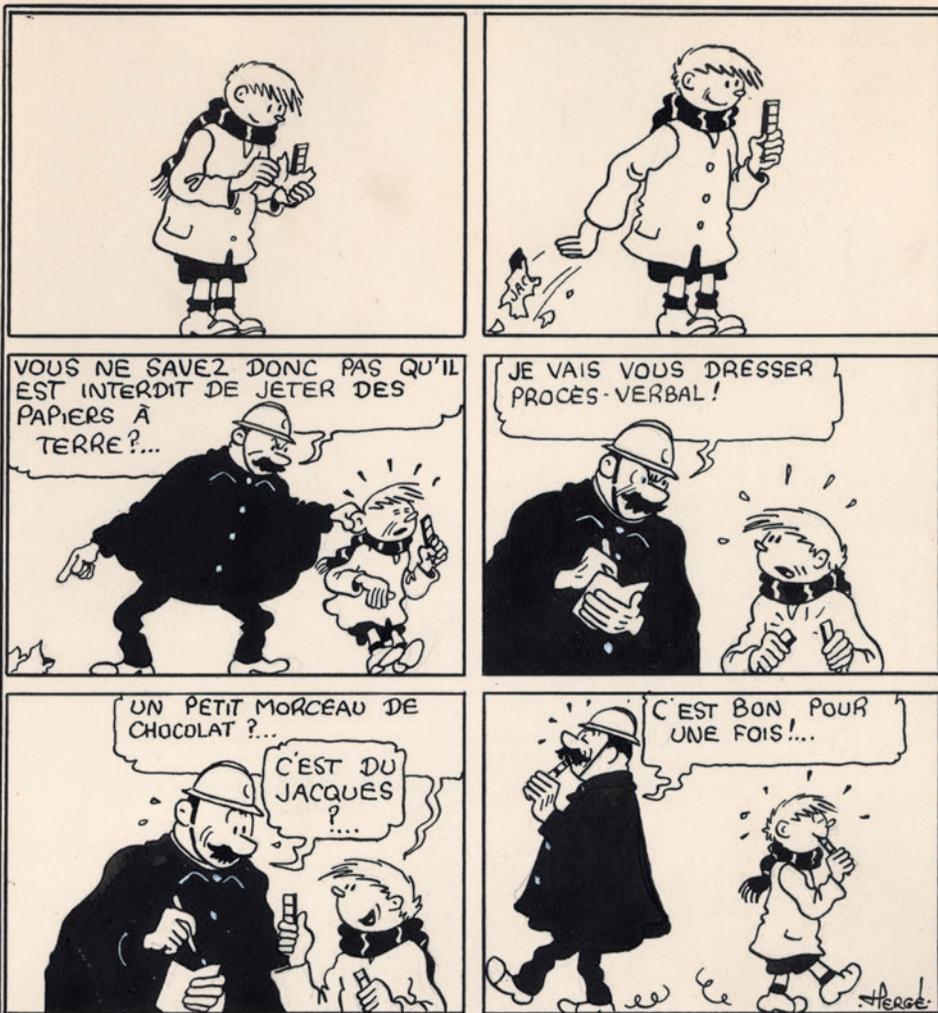
27,5 X 34,2 CM (10,83 X 13,46 IN.)

40 000 - 45 000 €

C'EST DU BELGE !

On aurait tendance à l'oublier, tant Tintin et ses compagnons se sont mis plus récemment au service de la publicité, mais il était exceptionnel durant les années 1930 qu'Hergé mette ses héros en situation de vanter un produit, une marque ou une activité commerciale. Cette planche, qui met en présence le facétieux Flupke (sans son compère Quick) et l'Agent 15, est parue dans *Le Petit Vingtième* du 7 mars 1935 en couverture duquel Tintin déambulait à Shanghai. Outre la double planche du *Lotus bleu* montrant Tintin aux portes de la Concession internationale, traqué par l'armée japonaise, on y trouvait également un gag en deux planches détaillant les déconvenues de Flupke dans le rôle d'un gardien de but. Cinq pages de bande dessinée et une couverture,

c'était le lot de « travaux fort gais » dévolu à Hergé cette semaine-là. Le très réputé chocolat Jacques était alors l'un des fleurons de l'industrie chocolatière belge. S'agissant de recourir à des héros appréciés des jeunes Belges pour assurer dans leur propre journal la promotion d'un produit tout aussi apprécié, Hergé avait accepté la commande de la firme Jacques : une annonce illustrée avait été publiée le 21 février, et un premier gag en une planche était paru le 28 février. Incidemment, l'ensemble aura donné l'occasion à Hergé de démontrer, comme il le fait dans ses affiches ou en couverture de ses albums, ses qualités graphiques dans l'exécution des caractères typographiques. Sans négliger pour autant l'humour auquel il a habitué ses lecteurs.



POUR LES FINES BOUCHES
JACQUES
LE SUPER CHOCOLAT

9 HERGÉ

TINTIN, LE TEMPLE DU SOLEIL (T.14), CASTERMAN 1949

Case originale, première du strip 1, publiée dans le journal *Tintin* belge 7, du 13 février 1947. Case collée sur papier Canson noir. Encre de chine sur papier

10,7 X 11 CM (4,21 X 4,33 IN.)

9 000 - 10 000 €

Case écartée lors du remontage des planches pour la sortie de l'album en 1949



© Hergé-Moulinsart 2015

Le second tome de *La Malédiction de Rascar Capac*, de Philippe Goddin, édité récemment par Casterman, l'a bien démontré : la version originale du *Temple du Soleil* publiée en 1946-1947 dans le journal *Tintin* belge tend au chef-d'œuvre dans la mesure où, lorsqu'il construit ses 75 planches à l'italienne, et lorsqu'il élabore le contenu des vignettes qui les nourriront, il évolue sans contraintes. D'où une perfection formelle, un placement infallible des points d'orgue, un équilibre interne de chaque case et une unité de trait qu'on ne retrouvera pas toujours, tant s'en faut, lors de la refonte de l'épisode limité aux 62 pages habituelles. Mais qu'on ne s'y trompe pas : les cases auxquelles l'auteur a renoncé lors de cette mise au format ne sont nullement des scènes secondaires ou superflues.

Ce sont des images dont il aura fallu palier soigneusement l'absence dans la version finale. Toutes les images issues de la version d'origine ont été découpées et dûment numérotées, et toutes avaient leur chance d'être sélectionnées pour paraître dans l'album. La case 119, publiée dans le journal *Tintin* le 13 février 1947, a vu son phylactère reporté à la case suivante, entraînant un remaniement du soliloque du capitaine au cours des cinq suivantes. Le contenu de cette image correspond à l'une des sept superbes illustrations de couverture du magazine relatives à cet épisode : celle publiée par Hergé le 16 janvier précédent, qui montrait l'intrépide Tintin s'éloigner de la barque à la nage, pour s'en aller explorer le Pachacamac et tenter d'y retrouver ce bon professeur Tournesol.

10 HERGÉ

TINTIN, LE TEMPLE DU SOLEIL
(T.14), CASTERMAN 1949

Case originale publiée dans
le journal *Tintin* 7 du 12 février
1948. Encre de chine et mine
de plomb sur papier
7,5 X 12 CM (2,95 X 4,72 IN.)

10 000 - 13 000 €

Case écartée de la publication en
album en 1949 pour resserrer le
dialogue (en partie repris dans la
case 11 page 50). Republiée à plu-
sieurs reprises, notamment dans
la *Malédiction de Rascar Capac*,
Ed. Casterman 2014, page 143



© Hergé-Moulinart 2015

La case numérotée 788 lors du découpage de l'ensemble nous fait réaliser qu'il aura fallu à Hergé pas loin de mille dessins pour composer l'un des épisodes les plus marquants des *Aventures de Tintin*. Publiée dans le journal *Tintin* le 12 février 1948, cette image illustre un moment crucial dans le cours du récit : celui où, désireux de fumer une bonne pipe pour calmer ses nerfs au fond de sa prison, le capitaine Haddock part à la recherche de sa blague à tabac. Il retrouve au fond de sa poche le morceau de journal qui emballait la boîte de cartouches trimbalée lors de l'avalanche qui a marqué le franchissement de la Cordillère des Andes, à plus de 6.000 mètres d'altitude. On sait que c'est sur ce morceau de journal, que Tintin lui avait conseillé de

conserver « pour allumer du feu », que ce dernier découvrira bientôt qu'une éclipse susceptible de leur sauver la vie allait se produire dans la région. Cette fois encore, si le dessinateur a pu se passer dans l'album d'une attitude du capitaine qui, insérée aux autres, conférait à la séquence un naturel remarquable, c'est au prix d'une entourloupette menée dans les dialogues. Il faut savoir aussi que bon nombre des attitudes de Haddock ont fait l'objet, de la part d'Hergé, de croquis au crayon, dont certains sont conservés en archives, et pour lesquels c'est généralement son collaborateur Edgar P. Jacobs, l'auteur du *Secret de l'Espadon*, qui prenait la pose. Un autre titre de gloire pour cette case d'Hergé inédite en album !

Avis et Lexique

Important Notices & Explanation of cataloguing practice

SYMBOLES UTILISÉS DANS NOS CATALOGUES

- ∞ Lot mis en vente par la galerie Daniel Maghen.
- Lot offert sans prix de réserve.
- f Des frais additionnels de 5,5%TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels seront remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (se reporter au chapitre sur la TVA).
- ~ Le lot étant composé de matériaux en provenance d'espèces en voie de disparition, des restrictions à l'importation peuvent s'appliquer ou un certificat CITES peut être demandé.
- + La TVA au taux de 20% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Elle sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (se reporter au chapitre sur la TVA).
- ++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Elle sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (se reporter au chapitre sur la TVA).
- π Le vendeur du lot est un membre de Christie's France SNC.
- ψ Les articles qui contiennent des rubis ou de la jadaïte en provenance de Birmanie (Myanmar) ne peuvent être importés aux États-Unis.
- Occasionnellement, Christie's peut également avoir un intérêt financier sur le lot confié en vue de la vente. Cela comprend en particulier une garantie d'un prix minimum ou une avance consentie au vendeur sur le montant estimé du produit de la vente qui est garanti uniquement par les lots confiés. De tels lots sont identifiés par le symbole ○ accolé au numéro du lot.
- Δ Christie's peut présenter à la vente un lot qu'il détient en pleine propriété ou en partie. Sa qualité de propriétaire sur le lot est identifiée par le symbole Δ accolé au numéro du lot.

SYMBOLS USED IN OUR CATALOGUES

- ∞ Lot offered at auction by the Gallery Daniel Maghen.
- Lot offered without reserve.
- f In addition to the regular Buyer's premium, a commission of 5,5% inclusive of VAT of the hammer price will be charged to the buyer. It will be refunded to the Buyer upon proof of export of the lot outside the European Union within the legal time limit. (Please refer to section VAT refunds)
- ~ Import restrictions may apply or a CITES Licence might be required as this lot contains material from endangered species
- + VAT at a rate of 20% will be payable on both the hammer price and the Buyer's premium. It will be refunded to the Buyer upon proof of export of the lot outside the European Union within the legal time limit. (Please refer to section VAT refunds).
- ++ VAT at a rate of 5,5% will be payable on both the hammer price and the Buyer's premium. It will be refunded to the Buyer upon proof of export of the lot outside the European Union within the legal time limit. (Please refer to section VAT refunds).
- π The lot is the Property of a member of Christie's France.
- ψ Items which contain rubies or jadeite originating in Burma (Myanmar) may not be imported into the U.S.
- On occasion, Christie's has a direct financial interest in lots consigned for sale, which may include guaranteeing a minimum price or making an advance to consignor that is secured solely by consigned property. Such property is identified in the catalogue with the symbol ○ next to the lot number.
- Δ From time to time, Christie's may offer a lot which it owns in whole or in part. Such property is identified in the catalogue with the symbol Δ next to its lot number.

Toutes les dimensions données sont approximatives

RAPPORTS SUR L'ÉTAT DES OBJETS

Les lots sont vendus en l'état. Il convient de s'assurer de l'état de chaque lot et de la nature et de l'étendue de tout dommage ou restauration en l'examinant avant la vacation. Du fait de leur âge et de leur nature, de nombreux lots ne sont pas dans leur état d'origine, et certaines descriptions peuvent, dans certains cas, faire état d'un dommage et/ou d'une restauration. L'absence d'une telle mention n'implique pas qu'un lot soit exempt de défauts. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner, avant la vente, les lots pouvant les intéresser. Des rapports sur l'état des objets sont disponibles sur demande, auprès des spécialistes en charge de la vente pour les objets d'une valeur supérieure à € 3.000.

OBJETS COMPOSÉS DE MATÉRIEAUX PROVENANT D'ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaïlle de tortue, la peau de crocodile, la corne de rhinocéros, les ossements de baleine et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Par exemple, les États-Unis interdisent généralement l'importation de biens constitués de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées qui auraient moins de 100 ans d'âge.

Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole ~ dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains lots en métal précieux (or, argent, platine) et dont la liste sera communiquée avant la vente, devront obligatoirement être présentés au contrôle de la Direction Nationale de la Garantie des Métaux Précieux pour être poinçonnés. Christie's est responsable de ce poinçonnage qui devra être effectué, aux frais de l'adjudicataire, avant la remise de l'objet à l'acheteur.

All Dimensions are approximate

CONDITION REPORTS

Please contact the Specialist Department for a condition report on a particular lot (available for lots above € 3.000). Condition reports are provided as a service to interested clients. Prospective buyers should note that descriptions of property are not warranties and that each lot is sold 'as is'.

PROPERTY INCORPORATING MATERIALS FROM ENDANGERED AND OTHER PROTECTED SPECIES

Property made of or incorporating (irrespective of percentage) endangered and other protected species of wildlife are marked with the symbol ~ in the catalogue. Such material includes, among other things, ivory, tortoiseshell, crocodile skin, rhinoceros horn, whale bone and certain species of coral, together with Brazilian rosewood. Prospective purchasers are advised that several countries prohibit altogether the importation of property containing such materials, and that other countries require a permit (e.g., a CITES permit) from the relevant regulatory agencies in the countries of exportation as well as importation. Accordingly, clients should familiarize themselves with the relevant customs laws and regulations prior to bidding on any property with wildlife material if they intend to import the property into another country. For example, the U.S. generally prohibits the importation of articles containing species that it has designated as endangered or threatened if those articles are less than 100 years old. Please note that it is the client's responsibility to determine and satisfy the requirements of any applicable laws or regulations applying to the export or import of property containing endangered and other protected wildlife material. The inability of a client to export or import property containing endangered and other protected wildlife material is not a basis for cancellation or rescission of the sale. Please note also that lots containing potentially regulated wildlife material are marked ~ as a convenience to our clients, but Christie's does not accept liability for errors or for failing to mark lots containing protected or regulated species.

PRECIOUS METALS

Certain lots containing gold, silver or platinum, must by law be presented to the Direction Nationale de la Garantie des Métaux Précieux in order to be submitted to alloy tests, and to be marked. Christie's is not authorised to deliver such lots to Buyers before the lots are marked. Any such marking will be carried out by Christie's at the Buyer's expense, as soon as possible after the sale. A list of all lots requiring marking will be available to prospective Buyers before the sale.

MENTIONS LÉGALES

Les droits d'exploitation de l'oeuvre d'Hergé appartiennent exclusivement, pour le monde entier, à la société Moulinsart, 162 avenue Louise à 1050 Bruxelles. Toute reproduction, adaptation, traduction, édition, diffusion, représentation, communication publique, sous quelque forme, sur quelque support et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toute reproduction d'objets dérivés sont interdites sans autorisation écrite et préalable. Pour toutes les reproductions d'éléments de l'oeuvre d'Hergé : © Hergé/Moulinsart 2010

LEXIQUE

Ce lexique recense les principaux termes techniques employés dans ce catalogue.

Un oeuvre figurant dans le catalogue avec le nom (les noms) ou la désignation reconnue d'un artiste, sans aucune réserve, est à notre avis, une oeuvre de cet artiste. Dans les autres cas, on utilise différentes expressions indiquées ci-dessous avec leurs significations:

"attribué à ..." est probablement, à notre avis, une oeuvre de l'artiste soit en totalité soit en partie.

*"atelier de ..." à notre avis, oeuvre exécutée dans l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance.

**"entourage de ..." à notre avis, oeuvre de la période de l'artiste, et où l'on remarque son influence.

**"suiveur de ..." à notre avis, oeuvre exécutée dans le style de l'artiste mais pas nécessairement par l'un de ses élèves.

**"à la manière de ..." à notre avis, oeuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente.

* "d'après ..." à notre avis, copie (quelqu'en soit la date) d'une oeuvre de l'artiste.

**"signé ..." / "daté ..." / "inscrit ..." à notre avis, l'oeuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'addition d'un point d'interrogation indique un élément de doute.

**"avec signature ..." / "avec date ..." / "avec inscription ..." à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

Informations importantes pour les acheteurs

CONDITIONS DE VENTE

Toutes les ventes sont soumises aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. [Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance avant la vente.](#)

ESTIMATIONS

Le prix de vente estimé de chaque lot est imprimé au catalogue à gauche en-dessous de la description. Il ne comprend pas les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA. Il est important de savoir que les estimations sont préparées bien avant la vente et peuvent être sujettes à révision. Les estimations ne sont pas une garantie du prix de vente des objets. Pour tout lot dont l'estimation est indiquée comme étant "sur demande", il convient de contacter directement le Spécialiste en charge de la vente.

PRIX DE RÉSERVE

Le prix de réserve correspond au prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Il ne peut être supérieur à la fourchette basse de l'estimation indiquée au catalogue.

FRAIS À LA CHARGE DE L'ACHETEUR

Outre le prix d'adjudication ("prix marteau"), l'acheteur devra acquitter des frais de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres lots) sur les premiers € 30.000, 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres lots) au-delà de € 30.000 et jusqu'à € 1.200.000 et 12% H.T. (soit 12.66% T.T.C. pour les livres et 14.40% T.T.C. pour les autres lots) sur toute somme au-delà de € 1.200.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élevaient à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Exceptions :

- Les lots dont le numéro est précédé du signe *f* sont soumis à des frais additionnels de 5,5% HT du prix d'adjudication. Ces frais additionnels seront remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation des lots hors de l'Union Européenne dans les délais légaux.
- Les lots dont le numéro est précédé du signe *+* sont soumis à une TVA de 20% sur le prix d'adjudication et sur les frais. Cette TVA sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation des lots hors de l'Union Européenne dans les délais légaux.
- Les lots dont le numéro est précédé du signe *++* sont soumis à une TVA de 5,5% sur le prix d'adjudication et sur les frais. Cette TVA sera remboursée à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation des lots hors de l'Union Européenne dans les délais légaux.

EXPOSITION AVANT LA VENTE

L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Les spécialistes de Christie's y sont à la disposition des enchérisseurs potentiels et du public pour tout renseignement ou conseil. Ils peuvent notamment établir sur demande des rapports écrits ou verbaux sur l'état de conservation des objets

PARTICIPER À LA VENTE EN PERSONNE

Les acquéreurs potentiels qui n'ont encore jamais enchéri ou vendu avec Christie's doivent présenter :

- Personne physique : une pièce d'identité officielle (permis de conduire, carte d'identité ou passeport), et si ledit document ne les contient pas, un justificatif de domicile, tel qu'une facture d'électricité ou une attestation bancaire.
- Sociétés : un KBis
- Pour toutes autres sociétés de droit étranger et autres structures commerciales telles que des trusts, des sociétés offshore ou des sociétés en nom collectif, merci de bien vouloir contacter le Christie's Credit Department au +33 (0)1 40 76 84 38 ou au +44 (0)20 7839 2825 afin d'obtenir conseil sur l'information devant être fournie.
- Une référence bancaire confirmant votre capacité financière au niveau du montant des enchères envisagées. Si vous le souhaitez, Christie's pourra vous fournir un modèle de référence bancaire.
- Tous les nouveaux clients, ainsi que les clients qui n'ont pas procédé à des achats chez Christie's au cours des 12 derniers mois, devront fournir des références bancaires ainsi que deux documents d'identification. Nous pourrions également demander d'effectuer des dépôts d'argent si nécessaire. Veuillez également noter que tout client existant souhaitant porter des enchères pour un montant excédant ses enchères habituelles devra présenter de nouvelles références bancaires, et pourra être amené à effectuer des dépôts correspondant au montant le plus élevé entre 15.000 € ou 20% de l'estimation basse cumulée des lots sur lesquels il a l'intention de porter des enchères.
- Toute personne s'enregistrant en vue d'enchérir pour le compte d'un tiers qui n'a jamais enchéri ou vendu avec Christie's doit fournir non seulement une pièce d'identité officielle attestant de sa propre identité mais également une pièce d'identité officielle attestant de l'identité du tiers, ainsi que le pouvoir signé par ledit tiers à cette personne.

Afin de permettre un temps suffisant au traitement des informations reçues, les nouveaux clients sont invités à s'enregistrer au moins 48 heures avant la vente.

Pour enchérir, il suffit de se présenter, au moins 30 minutes avant la vacation, au bureau du service clientèle afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur. Les clients n'ayant pas enchéri avec l'un des bureaux de Christie's au cours des douze derniers mois, ainsi que ceux souhaitant enchérir pour un montant supérieur à des enchères antérieures, devront fournir une nouvelle référence bancaire. Pour toute assistance avec les documents et références susvisés, merci de bien vouloir contacter le Christie's Credit Department au +33 (0) 1 40 76 84 38 (Paris) ou au +44 (0)20 7839 2825 (Londres).

Nous pouvons à notre entière discrétion vous demander soit de nouvelles références bancaires soit un dépôt d'argent comme condition préalable à l'acceptation de vos enchères.

ENREGISTREMENT EN VUE D'ENCHÉRIR POUR LE COMPTE D'UN TIERS

Toute personne portant enchères pour le compte d'un client existant devra fournir une lettre signée par ledit client autorisant l'enchérisseur à agir pour le compte du client. Merci de bien vouloir noter que Christie's n'accepte pas les paiements par tiers. Christie's ne peut accepter que le paiement émis par le client lui-même et non par la personne portant enchères pour le compte de ce client.

ENCHÈRES

Le commissaire priseur accepte les enchères des enchérisseurs présents dans la salle, les enchères téléphoniques et les enchères exécutées en accord avec les ordres d'achat transmis à Christie's avant la vente. Le commissaire-priseur peut également enchérir pour le compte du vendeur jusqu'au prix de réserve. Le commissaire-priseur n'a pas à notifier les enchères portées pour le compte du vendeur. En aucun cas, le commissaire-priseur ne peut enchérir pour le compte du vendeur au prix de réserve ou au-delà du prix de réserve. Les paliers d'enchères indicatifs sont décrits dans le formulaire d'ordre d'achat attaché au dos de ce catalogue.

PARTICIPER À LA VENTE EN DÉPOSANT UN ORDRE D'ACHAT

Pour la commodité des enchérisseurs ne pouvant assister à la vente en personne, Christie's se chargera d'exécuter les ordres d'achat selon leurs instructions. Christie's fera ses meilleurs efforts pour obtenir le lot au meilleur prix possible en leur faveur. Les ordres d'achats doivent être remis par écrit avant la vente. Ils peuvent être envoyés par courrier ou télécopie, en utilisant le formulaire réservé à cet effet en fin de catalogue. Il est également possible d'envoyer un ordre d'achat à travers LotFinder®, sur www.christies.com. Les ordres d'achat doivent être donnés dans la devise du lieu de la vente. Dans le cas où deux offres écrites seraient soumises au même prix, la priorité sera donnée à celle reçue en premier.

PARTICIPER À LA VENTE PAR TÉLÉPHONE

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques pour les œuvres d'art ou objets de collection dont la valeur est supérieure à 2.000 €. Les acquéreurs potentiels devront informer Christie's de leur désir d'enchérir par téléphone au moins 24 heures à l'avance, en particulier s'ils souhaitent enchérir en une langue autre que le français. Ils seront alors contactés par un collaborateur de Christie's pendant la vente, quelques minutes avant que ne soit offert le lot les intéressant. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En nous demandant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement.

INTERNET : CHRISTIE'S LIVE™

Les acquéreurs potentiels pourront, dans certains cas, participer à la vente où qu'ils soient dans le monde, comme s'ils étaient présents dans la salle de vente. Christie's LIVE™ est très facile d'utilisation. Depuis un ordinateur personnel, il suffit de créer un compte en ligne sur christies.com, et de télécharger le logiciel d'application. Il est ensuite possible de s'enregistrer pour participer à la vente en personne, par téléphone ou en déposant un ordre d'achat, et ce jusqu'à 9 heures le jour de la vente.

CLOTÛRE DES ENCHÈRES

Le coup de marteau et le prononcé du mot "adjudgé" par le commissaire-priseur habilité indiquent la fin des enchères et la formation d'un contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur. Le résultat de la vente sera communiqué par écrit aux personnes ayant déposé des ordres d'achat.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DÉLIVRANCE DES LOTS

Sous réserve d'accord particulier entre l'acquéreur et Christie's avant la vente, le paiement du lot sera effectué directement par l'acquéreur, Christie's ne pouvant accepter le paiement par un tiers. La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler le prix d'achat global, comprenant le prix d'adjudication, les frais et taxes. Cette règle sera applicable même si l'acheteur souhaite exporter le lot. Le paiement peut être effectué :

- par chèque en Euros à l'ordre de Christie's France;
- en espèces en Euros dans les limites suivantes, que se soit en un seul ou en plusieurs paiements pour un même achat : 3.000 € pour les particuliers français et pour les commerçants • 7.500 € pour les particuliers n'ayant pas leur domicile fiscal en France, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- par cartes de crédit dans la limite d'un montant maximum de 40.000 euros : Visa/Mastercard / American Express / China Union Pay
- par virement en Euros sur le compte 3805 3990 101 - Christie's France - SNC - Barclays Bank Plc. - Agence ICT - 183, avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12, France / Code banque: 30588 - Code guichet: 60001 - Code SWIFT: BARCFRPP - IBAN: FR76 30588 60001 38053990101 31.

Les lots ne seront livrés qu'après encaissement effectif des paiements (8 jours ouvrés pour les chèques des banques françaises).

TVA

En règle générale, Christie's mettra les lots à la vente sous le régime de la marge. Légalement, ce régime implique que la TVA n'apparaît pas sur la facture et n'est pas récupérable.

Sur demande formulée immédiatement après la vente par des entreprises assujetties à la TVA, Christie's pourra facturer la TVA sur le prix total (prix d'adjudication et frais à la charge de l'acheteur). Ceci permettra à l'acheteur assujetti de récupérer la TVA ainsi facturée, mais ces lots ne pourront pas être revendus sous le régime de la marge.

REMBOURSEMENT DE LA TVA EN CAS D'EXPORTATION EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non-résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de trois mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel Christie's devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire. L'exportation doit intervenir dans les délais légaux et un maximum de 3 mois à compter de la date de la vente. Christie's déduira de chaque remboursement 50 € de frais de gestion.

REMBOURSEMENT DE LA TVA AUX PROFESSIONNELS DE L'UNION EUROPÉENNE

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre état membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente et qu'ils fournissent leurs numéros d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des lots vers cet autre état dans le respect des règles administratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. Christie's déduira 50 € de frais de gestion sur chaque remboursement.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, il conviendra de contacter Benoît Pasquier au +33 (0)1 40 76 85 78.

Il est recommandé aux acquéreurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

FORMALITÉS DE TRANSPORT ET D'EXPORTATION

Une fois le paiement des lots intégralement effectué, le département Transport de Christie's sera heureux d'organiser leur emballage et expédition, à la charge et sur demande précise et écrite des acquéreurs. Un devis pourra vous être adressé pour les objets volumineux ou objets de grande valeur pour lesquels un transport spécial pourra être organisé. Les acheteurs souhaitant emporter eux-mêmes leurs acquisitions à l'étranger doivent consulter auparavant le département Transport de Christie's, au +33 (0)1 40 76 86 17.

CERTIFICATS D'EXPORTATION

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats, et, dans certains cas, une autorisation douanière pourra également être requise. L'Etat français a faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation au cas où le lot est réputé être un trésor national. Christie's n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat d'exportation pouvant être prises. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier d'un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leurs seuils de valeur respectifs au-dessus desquels un Certificat de bien culturel (dit CBC ou "passeport") peut être requis pour que le lot puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports
ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original
ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de cent ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de 100 ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) (1)
- Archives de plus de 50 ans d'âge (UE : quelle que soit la valeur) 300 €

PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art ou les documents privés mis en vente publique. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat fera la déclaration de préemption à Christie's après le prononcé de l'adjudication de l'œuvre mise en vente et il en sera fait mention au procès-verbal de vente. La décision de préemption devra ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption pouvant être prises.

⁽¹⁾ Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature. Une documentation complète peut être obtenue auprès du département Transport de Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17.

Buying at Christie's

CONDITIONS OF SALE

Christie's Conditions of Sale are printed at the back of this catalogue. Bidders are strongly recommended to read these as they set out the terms on which property is bought at auction. A full translation in English of our Conditions of Sale is available upon request at the saleroom. If there is a difference between the English version and the French version, the French version will take precedence.

ESTIMATES

Estimates are based upon prices recently paid at auction for comparable property, and take into account condition, rarity, quality and provenance. Estimates are subject to revision. Buyers should not rely upon estimates as a representation or prediction of actual selling prices. Estimates do not include the buyer's premium or VAT. Where "Estimate on Request" appears, please contact the Specialist Department for further information.

RESERVE

The reserve is the confidential minimum price the consignor will accept. It will not exceed the low pre-sale estimate.

BUYER'S PREMIUM

If the bid is successful, the purchase price will be the sum of the final bid plus a buyer's premium of 25% (i.e., inclusive of VAT, 26.375% for books and 30% for other lots) of the final bid price of each lot up to and including Euros 30,000, a buyer's premium of 20% (i.e., inclusive of VAT, 21.10% for books and 24% for other lots) of the excess of the hammer price above 30,000 and up to and including Euros 1,200,000 and a buyer's premium of 12% (i.e., inclusive of VAT, 12.66% for books and 14.40% for other lots) of the excess of the hammer price above Euros 1,200,000. Exceptions: Wine: 17.5% of the final bid price of each lot. VAT is payable on the premium at the applicable rate (i.e., inclusive of VAT 21%).

Exceptions:

- Lots marked with the *f* symbol will be subject to an additional charge of 5,5% excl. VAT. This charge will be refunded upon proof of export out of the European Union within the legal time limit.
- Lots marked with the + symbol will be subject to VAT at a rate of 20% on both the hammer price and the buyer's premium. This charge will be refunded upon proof of export out of the European Union within the legal time limit.
- Lots marked with the ++ symbol will be subject to VAT at a rate of 5,5% on both the hammer price and the buyer's premium. This charge will be refunded upon proof of export out of the European Union within the legal time limit.

SALE PREVIEW

Pre-auctions viewings are open to the public free of charge. Christie's specialists are available to give advice and condition reports at viewings or by appointment.

BIDDER REGISTRATION / DEPOSIT

Prospective buyers who have not previously bid our consigned with Christie's should bring:

- Individuals: government-issued photo identification (such as driving-licence, national identity card, or passport) and, if not shown on the ID document, proof of current address, for example a utility bill or bank statement.
- Corporate clients: a certificate of incorporation.
- For other business structures such as trusts, offshore companies or partnerships, please contact Christie's Credit Department at +33 (0)1 40 76 84 38 or at +44 (0)20 7839 2825 for advice on the information you should supply.
- A financial reference in the form of a recent bank statement, a reference from your bank, and/or your banker's contact information. Christie's can supply a form of wording for the bank reference if necessary.
- New clients, or those who have not made a purchase from any Christie's office within the last 12 months, will be asked to supply a financial reference and two forms of identification, we may also require such deposits as we deem appropriate. Please be advised that existing clients wishing to spend an amount inconsistent with their previous pattern will also be asked to supply a new reference and may be required to pay such deposits the higher of 15,000 € or 20% of the aggregate low estimate of their lots they intend to bid.
- Persons registering to bid on behalf of someone who has not previously bid or consigned with Christie's should bring identification documents not only for themselves but also for the party on whose behalf they are bidding, together with a signed letter of authorization from that party. To allow sufficient time to process the information, new clients are encouraged to register at least 48 hours in advance of a sale.

Prospective buyers should register for a numbered bidding paddle at least 30 minutes before the sale.

Clients who have not made a purchase from any Christie's office within the last one year and those wishing to spend more than on previous occasions, will be asked to supply a new bank reference to register.

For assistance with references, please contact Christie's Credit Department at +33 (0)1 40 76 84 38 (Paris) or at +44 (0)20 7839 2825 (London).

We may at our option ask you for a financial reference or a deposit as a condition of allowing you to bid.

REGISTERING TO BID ON SOMEONE ELSE'S BEHALF

Persons bidding on behalf of an existing client should bring a signed letter from the client authorising the bidder to act on the client's behalf. Please note that Christie's does not accept payments from third parties. Christie's can only accept payment from the client, and not from the person bidding on their behalf.

BIDDING

The auctioneer accepts bids from those present in the saleroom, from Telephone bidders, or by absentee written bids left with Christie's in advance of the auction. The auctioneer may also execute bids on behalf of the seller up to the amount of the reserve. The auctioneer will not specifically identify bids placed on behalf of the seller. Under no circumstance will the auctioneer place any bid on behalf of the seller at or above the reserve. Bid steps are shown on the Absentee Bid Form at the back of this catalogue.

ABSENTEE BIDS

Absentee Bids are written instructions from prospective buyers directing Christie's to bid on their behalf up to a maximum amount specified for each lot, in the sale's currency. Christie's staff will attempt to execute an absentee bid at the lowest possible price taking into account the reserve price. The auctioneer may execute absentee bids directly from the rostrum, clearly identifying these as 'absentee bids', 'book bids', 'order bids' or 'commission bids'. Absentee Bids Forms are available in this catalogue, at any Christie's location, or online at christies.com. If two Absentee Bids are received for the same lot at the same level, priority will be for the first received.

TÉLÉPHONE BIDS

We will be delighted to organise Téléphone bidding for lots above € 2,000. Arrangements must be confirmed with the Bid Department at least 24 hours prior to the auction at +33 (0)1 40 76 84 13. Arrangements to bid in languages other than French must be made well in advance of the sale date. Téléphone bids may be recorded. By bidding on the Téléphone, prospective purchasers consent to the recording of their conversation.

BIDDING LIVE ON THE INTERNET: CHRISTIE'S LIVE™

Prospective buyers will be able to participate in the auction from their personal computer, as if they were attending the auction in the saleroom, wherever they are in the world. Christie's LIVE™ is very easy to use. From a personal computer, one just needs to create a christies.com account and to download the required software. This will enable prospective buyers to register for the sale from their personal computer up until 9 a.m. French time on the day of the sale, and participate in the sale in person or via absentee bids or Téléphone bids.

SUCCESSFUL BIDS

The fall of the auctioneer's hammer and the verbal confirmation that the lot is sold indicates the final bid, at which time, the buyer assumes full responsibility for the lot. The results of absentee bids will be mailed after the auction. Successful bidders will pay the price of the final bid plus premium plus any applicable VAT.

PAYMENT

Please note that Christie's will not accept payments for purchased Lots from any party other than the buyer, unless otherwise agreed between the buyer and Christie's prior to the sale. Buyers are expected to pay for purchases immediately after the auction. Payment can be made in cash, by cheque, direct bank transfer in Euros or bank wire transfer in Euros. To avoid delivery delays, prospective buyers are encouraged to supply bank references before the auction.

- It is our policy not to accept single or multiple payments in cash or cash equivalents of more than € 3,000 for French fiscal residents and for trade • € 7,500 for foreign tax residents.
- Cheques and drafts should be made payable to Christie's SNC.
- Credit cards: Visa/Mastercard / American Express / China Union Pay

Limit of payment of € 40,000.

- Bank transfers should be made to Account number: 3805 3990 101 Christie's SNC - Barclays Bank Plc. - Agence ICT - 183, avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12, France / Bank code: 30588 - Branch code: 60001 - SWIFT code: BARCFRPP - IBAN: FR76 30588 60001 38053990101 31

Purchases will only be released when payment is received on our account in cleared funds (8 working days for French cheques).

VAT

In general, auctions are conducted under the Margin Scheme status. Legally, this scheme implies that the VAT should not appear on the invoice and is not refundable.

On request immediately after the sale, Christie's will issue invoices showing VAT separately on both the hammer price and the Buyer's premium. This will enable VAT-registered businesses to recover the VAT charged as input tax, subject to the usual regulations. However, such lots will become ineligible to be resold under the Dealer's Margin Scheme.

VAT REFUNDS FOR EXPORTING TO NON-EUROPEAN UNION COUNTRIES

Non European buyers may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the accounting department within a delay of 3 months of the date of sale, and if they provide Christie's with the third sample of the customs documentation «DAU» stamped by customs. Christie's must appear as shipper on the export document and the buyer as consignee. The exportation has to be done within the legal delays and a maximum of 3 months of the date of sale. Christie's will charge € 50 for each refund processed.

VAT REFUNDS FOR TRADE BUYERS (EU)

VAT registered businesses from other European Union countries may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the shipping department within a delay of 1 month of the date of sale and if they provide Christie's with their VAT registration number and proof that the property has been shipped to another EU country, in the respect of administrative rules and within one month of the date of sale. Christie's will charge € 50 for each refund processed. Please refer any question to Benoit Pasquier at +33 (0) 1 40 76 85 78. We further advise that you take a legal counsel to help you with your VAT status.

SHIPPING

A shipping form is enclosed with each invoice. It is the buyer's responsibility to pick up purchases or make all shipping arrangements. After payment has been made in full, Christie's can arrange property packing and shipping at the buyer's request and expense. Buyers will obtain an estimate for any large items or property of high value that require professional packing. For more information please contact the Shipping Department at +33 (0)1 40 76 86 17.

EXPORT/IMPORT PERMITS

Buyers should always check whether an export licence is required before exporting. It is the buyer's sole responsibility to obtain any relevant export or import licence. The denial of any licence or any delay in obtaining licences shall neither justify the rescission of any sale nor any delay in making full payment for the lot. Christie's can advise buyers on the detailed provisions of the export licensing regulations and will submit any necessary export licence applications on request. However, Christie's cannot ensure that a licence will be obtained. Local laws may prohibit the import of some property and/or may prohibit the resale of some property in the country of importation. As an illustration only, we set out below a selection of the categories of works of art, together with the value thresholds above which a French 'Certificat de bien culturel' (also known as 'passport') may be required so that the lot can leave the French territory; the threshold indicated in brackets is the one required for an export licence application outside the EU, when the latter differs from the national threshold.

- Pictures entirely made by hand on any support and of any material, of more than 50 years of age € 150,000
- Furniture and objects, carpets, tapestries, clocks of more than 50 years of age € 50,000
- Watercolours, gouaches and pastels of more than 50 years of age € 30,000
- Original sculptures and copies of more than 50 years of age € 50,000
- Books of more than 100 years of age € 50,000
- Vehicles of more than 75 years of age € 50,000
- Drawings of more than 50 years of age € 15,000
- Prints, lithographs and posters of more than 50 years of age € 15,000
- Photographs, Films and negatives of more than 50 years of age € 15,000
- Printed maps of more than 100 years of age € 15,000
- Incunabula and manuscripts (EU whatever the value is) € 1,500
- Archaeology pieces of more than 100 years of age originating directly from excavations (1) € 1,500 (1)
- Archaeology pieces of more than 100 years of age not originating directly from excavations € 1,500 (1)
- Parts of Historical, Religious or Architectural monuments of more than 100 years of age (1)
- Archives of more than 50 years of age (EU whatever the value is) € 300

The French State is entitled to refuse to deliver an export licence if the lot is considered to be a National Treasure. Christie's will not be held responsible for any administrative decisions by the French State regarding the refusal to grant an export licence. For more information, please contact Christie's Shipping Department at +33 (0)1 40 76 86 17.

PRE-EMPTION

In certain cases, the French State is entitled to use its right of pre-emption on works of art or private documents. This means that the state substitutes itself for the last bidder and becomes the buyer. In such a case, a representative of the French State announces the exercise of the pre-emption right during the auction and immediately after the lot has been sold, and this declaration will be recorded in the official sale record. The French State will have then fifteen (15) days to confirm the pre-emption decision. Christie's will not be held responsible for any administrative decisions of the French State regarding the use of its right of pre-emption.

(1) Application for a licence for these categories is subject to the nature of the item, not its value.

Conditions Générales*

Les conditions exposées ci-dessous ainsi que les Lexiques et Avis présentés au catalogue constituent les termes auxquels Christie's France SNC (« Christie's » ou « nous ») s'engage en qualité de mandataire agissant pour le compte des vendeurs avec les acheteurs. Ils peuvent être modifiés par des notices affichées ou par des indications orales données lors de la vacation et portées au procès-verbal de vente. En portant une enchère, toute personne accepte d'être liée par les présentes conditions.

(A) DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans les conditions générales exposées ci-dessous, certains termes sont utilisés régulièrement et nécessitent une explication:

« *L'acheteur* » ou « *adjudicataire* » signifie la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée, acceptée par la personne dirigeant la vente et tenant le marteau ;

« *le lot* » signifie tout article qui aura été consigné entre nos mains afin qu'il soit vendu aux enchères et en particulier l'objet ou les objets décrits sous tout numéro de lot dans les catalogues ;

« *le prix d'adjudication* » signifie le montant de l'enchère la plus élevée pour un lot, acceptée par la personne dirigeant la vente et tenant le marteau;

« *le prix de réserve* » correspond au prix minimum confidentiel au dessous duquel le lot ne sera pas vendu;

« *le commissaire-priseur habilité* » désigne la personne dirigeant la vente et tenant le marteau.

(B) L'ACHETEUR

1. CHRISTIE'S FRANCE SNC EN TANT QUE MANDATAIRE

Sauf disposition contraire, Christie's France SNC agit comme mandataire du vendeur. Le contrat de vente du bien offert intervient entre le vendeur et l'acheteur en l'état du bien tel qu'il est présenté à la vente et que l'acheteur déclare connaître.

2. AVANT LA VENTE

a) Etat des lots

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Des rapports sur l'état des lots sont habituellement disponibles sur demande pour des objets d'une valeur supérieure à 3000€.

b) Catalogue et autres descriptions

Le Lexique et/ou les Avis et/ou les Informations importantes pour les acheteurs, vous donnent des indications sur le mode de rédaction de nos catalogues. Toutes les mentions comprises dans les descriptions du catalogue ou dans les rapports concernant l'état d'un lot, toute déclaration orale ou écrite faite par ailleurs, constituent l'expression d'une opinion et non l'affirmation d'un fait. Les références faites dans la description du catalogue ou dans le rapport concernant l'état du lot, relatives à un accident ou à une restauration, sont faites pour faciliter l'inspection et restent soumises à l'appréciation devant résulter d'un examen personnel de l'acheteur ou de son représentant compétent. L'absence d'une telle référence dans le catalogue n'implique aucunement qu'un objet soit exempt de tout défaut ou de toute restauration, de plus une référence à un défaut particulier n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les estimations de prix de vente ne doivent pas être considérées comme impliquant la certitude que l'objet se vendra pour le prix ainsi estimé ou que la valeur ainsi donnée est une valeur garantie.

3. AU MOMENT DE LA VENTE

a) Enregistrement avant l'enchère

Tout acheteur potentiel doit compléter et signer un formulaire d'enregistrement et présenter toutes pièces d'identité requises avant de porter une enchère. Christie's France SNC se réserve le droit de réclamer, par ailleurs, la présentation de références bancaires ou financières. Christie's France SNC pourra également refuser toute enchère ou tout accès à la salle des ventes pour motif légitime.

b) Enchères faites en nom propre

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles. Sauf convention écrite avec Christie's France SNC, préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par Christie's France SNC, l'enchérisseur est réputé agir en son nom propre.

c) Enchères simultanées

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est à dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet pourra, selon la décision prise par le commissaire-priseur habilité, être immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

d) Ordres d'achat

Pour la commodité des clients n'assistant pas à la vente en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou encore transmettant des enchères par téléphone, Christie's France SNC s'efforcera d'exécuter les ordres d'enchérir qui lui seront remis par écrit avant la vente. Ces ordres d'achat doivent être donnés dans la devise du lieu de la vente. Ces enchérisseurs sont invités à remplir le formulaire annexé. Si Christie's reçoit plusieurs ordres écrits pour des montants identiques sur un lot particulier et si, lors des enchères, ces ordres représentent les enchères les plus élevées pour le lot, celui-ci sera adjudgé à l'enchérisseur dont l'ordre aura été reçu le premier. L'exécution des ordres écrits est un service gracieux que Christie's s'efforcera de rendre sous réserve d'autres obligations à satisfaire au moment de la vente. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission à l'occasion de l'exécution de tels ordres n'engagera pas la responsabilité de Christie's.

e) Enchères par téléphone

Si un acheteur potentiel se manifeste avant la vente, Christie's pourra le contacter durant la vente afin qu'il puisse enchérir par téléphone mais cela sans engagement de responsabilité, notamment au titre d'erreurs ou d'omissions relatives à la réception d'enchères par téléphone.

f) Conversion de devises

Un système de conversion de devises sera mis en place lors de certaines ventes aux enchères. Des erreurs peuvent survenir lors des opérations de conversion des devises utilisées et les enchérisseurs qui utiliseront le système de conversion de devises plutôt que de se référer aux enchères portées dans la salle des ventes le feront sous leur seule et entière responsabilité.

g) Images vidéo ou digitales

Lors de certaines ventes, un écran vidéo est installé. Des erreurs de manipulation peuvent survenir et Christie's ne peut assumer de responsabilité concernant ces erreurs ou encore la qualité de l'image.

h) Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les lots sont offerts à la vente avec un prix de réserve correspondant au prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne dépassera pas l'estimation basse figurant dans le catalogue. Le commissaire-priseur habilité pourra débiter les enchères sur tout lot, en dessous du prix de réserve, en portant une enchère pour le compte du vendeur. Le commissaire-priseur habilité pourra continuer à enchérir pour le compte du vendeur jusqu'au dernier palier d'enchère avant la réserve, soit en portant des enchères successives, soit en portant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le vendeur ne portera aucune enchère pour son propre compte et ne désignera aucune personne pour porter une telle enchère, sans préjudice de la faculté pour Christie's France SNC d'enchérir pour le compte du vendeur comme indiqué ci-dessus.

i) Conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, de désigner l'adjudicataire, de poursuivre les enchères, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation.

j) Adjudicataire, risques, transfert de propriété

Sous réserve de la décision du commissaire-priseur habilité, et sous réserve que l'enchère finale soit égale ou supérieure au prix de réserve, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation d'un contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur. Les lots adjudgés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire au plus tard le 14^e jour après la vente, le jour de la vacation étant pris en compte dans le calcul. Le transfert de risque interviendra de manière anticipée si la livraison est réalisée avant l'expiration du délai susvisé. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après encaissement du chèque.

k) Prémption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de prémption sur les œuvres d'art mises en vente publique conformément aux dispositions des articles L.123-1 et L.123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's France SNC n'assumera aucune responsabilité du fait des décisions administratives de prémption.

4. APRÈS LA VENTE

a) Frais et taxes dus par l'adjudicataire

Outre le prix d'adjudication ("prix marteau"), l'acheteur devra acquitter des frais de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres lots) sur les premiers 30.000 Euros, 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres lots) au-delà de 30.000 Euros et jusqu'à 1.200.000 Euros et 12% H.T. (soit 12.66% T.T.C. pour les livres et 14.40% T.T.C. pour les autres lots) sur toute somme au-delà de 1.200.000 Euros. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels ou taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels. Cela est indiqué par un symbole figurant devant le numéro de lot dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite pendant la vente par le commissaire-priseur habilité.

b) Paiement

Lors de l'enregistrement, l'acheteur devra communiquer à Christie's France SNC son nom, son adresse permanente et, à la demande de Christie's France SNC, les coordonnées de la banque par l'intermédiaire de laquelle le règlement sera effectué. La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais et taxes. Cette règle sera applicable même si l'acheteur souhaite exporter le lot et cela même si une licence d'exportation est requise.

Tout retard de règlement de la part d'un professionnel donnera lieu de plein droit, et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ pour frais de recouvrement.

c) Assurance

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions dans les conditions prévues à l'article 3j. Christie's France SNC décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir en cas de défaillance de l'acquéreur à ce titre.

d) Retrait des achats

Christie's France SNC retiendra les lots vendus jusqu'à ce que tout montant dû à Christie's France SNC, ou à Christie's International plc, ou à l'une de ses filiales, bureaux affiliés ou sociétés mères dans le monde, ait été reçu dans son intégralité et dûment encaissé par Christie's, ou jusqu'à ce que l'acheteur ait pu satisfaire à toutes autres obligations que Christie's pourra, à sa discrétion, exiger, et notamment afin d'écarter tout doute, réaliser toute vérification jugée appropriée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, Christie's France SNC se réserve le droit d'annuler la vente, et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable. Sous réserve des conditions détaillées dans cet article, l'acheteur devra retirer ses lots dans les sept (7) jours suivants la vente, sauf accord spécifique contraire entre Christie's France SNC et l'acheteur.

e) Emballages, manipulations et transport

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage la responsabilité de Christie's à aucun titre que ce soit. Sur simple demande, Christie's France SNC pourra recommander des manutentionnaires, emballeurs ou transporteurs. Christie's France SNC, n'étant pas leur commettant, ne sera en aucun cas responsable de leurs actes ou omissions.

f) Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de la poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de :

- (i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler les dites sommes au plus faible des deux taux suivants :
 - Taux de base bancaire de la Barclay's majoré de six points
 - Taux d'intérêt légal majoré de quatre points
- (ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts;
- (iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;
- (iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;
- (v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que ce dernier l'y invite ou non ;
- (vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;
- (vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;
- (viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;
- (ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjudgés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4a.
- (x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée clients.

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

g) Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les sept jours calendaires suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, Christie's aura la faculté de faire transférer, aux frais de l'acheteur, les biens vendus dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne. Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral des frais de transport, manipulation, entrepôt, ainsi que tous autres frais et plus généralement parfait paiement des sommes pouvant rester dues à Christie's.

h) Licence d'exportation

Sauf convention écrite avec Christie's France SNC, la demande d'un certificat d'exportation ou de tous autres documents administratifs n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's France SNC de percevoir des intérêts sur les paiements tardifs. Si l'acheteur demande à Christie's France SNC d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's France SNC pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's France SNC n'aura pas l'obligation de rembourser tous intérêts ou autres frais encourus par l'acheteur en cas de refus dudit certificat ou de tous autres documents administratifs.

5. DROITS DE REPRODUCTION

Les droits de reproduction sur toute image, illustration et écrit, reproduits par ou pour le compte de Christie's, concernant tout lot particulier, ainsi que le contenu du catalogue, demeureront à tout moment la propriété de Christie's et aucune reproduction ne sera effectuée par l'acheteur ou par toute autre personne sans son accord écrit préalable. Par ailleurs, la vente de l'objet n'emporte en aucun cas cession des droits d'auteur, de reproduction et de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

6. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de la présente vente aux enchères, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions, d'enclencher ou de proposer des biens à la vente, Christie's France est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du groupe Christie's et au titre de cette seule vente, à la galerie Daniel Maghen. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales et de marketing.

7. AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

Si une partie quelconque de ce contrat est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste du contrat restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

8. LOI ET COMPÉTENCES JURIDICTIONNELLES

En tant que de besoin, les droits et obligations découlant des présentes conditions générales de vente seront régis par la loi française et seront soumis en ce qui concerne tant leur interprétation que leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. En application des dispositions de l'article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

* A full translation in English of our Conditions of Sale is available upon request at the saleroom. If there is a difference between the English version and the French version, the French version will take precedence. ©Christie's France SNC (02.13)

Entreposage et Enlèvement des Lots

Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Tous les lots vendus seront transférés chez Transports Monin :

Lundi 16 mars à 9h

Transports Monin se tient à votre disposition le lendemain suivant le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

215, rue d'Aubervilliers, niveau 3, Pilonne n° 33 75018 Paris

Téléphone magasinage: +33 (0)6 27 63 22 36
Téléphone standard: +33 (0)1 80 60 36 00
Fax magasinage: +33 (0)1 80 60 36 11

TARIFS

Le stockage des lots vendus est couvert par Christie's pendant 14 jours ouvrés. Tout frais de stockage s'applique à partir du 15ème jour après la vente. A partir du 15ème jour, la garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Transports Monin au taux de 0,6% de la valeur du lot et les frais de stockage s'appliquent selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

Transports Monin offre également aux acheteurs la possibilité de faire établir un devis pour l'emballage, le montage, l'installation, l'établissement des documents administratifs et douaniers ainsi que pour le transport des lots en France ou à l'étranger. Ce devis peut être établi sur simple demande.

PAIEMENT

- A l'avance, contacter Transports Monin au +33 (0)1 80 60 36 00 pour connaître le montant dû. Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)
- Au moment de l'enlèvement: chèque, espèces, carte de crédit, travellers chèques.

Les objets vous seront remis sur simple présentation du bon d'enlèvement. Ce document vous sera délivré par le caissier de Christie's, 9 avenue Matignon 75008 Paris.

PICTURES AND SMALL OBJECTS

All lots sold will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris

FURNITURE AND LARGE OBJECTS

All lots sold will be removed to Transports Monin :

Monday, March 16th at 9am

215, rue d'Aubervilliers, niveau 3, Pilonne n° 33 75018 Paris
Telephone Warehouse: +33 (0)6 27 63 22 36
Telephone standard: +33 (0)1 80 60 36 00
Fax Warehouse: +33 (0)1 80 60 36 11

STORAGE CHARGES

Christie's provides storage during 14 business days. From the 15th day, all lots will be under the guarantee of Transports Monin, at 0.6% of lot value (hammer price plus buyer's premium). Storage charges will be applicable as per the rates described in the chart below.

Transports Monin may assist buyers with quotation for handling, packing, and customs formalities as well as shipping in France or abroad. A quotation can be sent upon request.

You may contact Transports Monin the day following the removal, Monday to Friday, 9am to 12.30am & 1.30pm to 5pm.

PAYMENT

- Please contact Transports Monin in advance regarding outstanding charges. Payment can be made by cheque, bank transfer, and credit card (Visa, Mastercard, American Express)
- When collecting: cheque, cash, credit card and travellers cheques. Lots shall be released on production of the Release Order, delivered by Christie's cashiers, 9 avenue Matignon 75008 Paris..



MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
71€ + TVA	5€ + TVA

OBJETS ET TABLEAUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
71€ + TVA	2€ + TVA

FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
71€ + VAT	5€ + VAT

PICTURES AND SMALL OBJECTS

Handling and administration charges per lot	Storage charges per lot and per business day
71€ + VAT	2€ + VAT

Salles de ventes internationales, bureaux de représentation européens et consultants

Départements spécialisés et autres services de Christie's

<p>AUTRICHE</p> <p>Vienne +43 (0)1 533 8812 Angela Bailou</p> <p>BELGIQUE</p> <p>Bruxelles +32 (0)2 512 88 30 Roland de Lathuy</p> <p>FINLANDE ET ETATS BALTES</p> <p>Helsinki +358 (0)9 608 212 Barbro Schauman (Consultant)</p> <p>FRANCE</p> <p>Bretagne et Pays de la Loire Virginie Gregory (consultante) +33 (0)6 09 44 90 78</p> <p>Grand Est Jean-Louis Janin Daviet (consultant) +33 (0)6 07 16 34 25</p> <p>Nord-Pas de Calais Jean-Louis Brémilts (consultant) +33 (0)6 09 63 21 02</p> <p>Paris +33 (0)1 40 76 85 85</p> <p>Poitou-Charente Aquitaine Marie-Cécile Moueix +33 (0)5 56 81 65 47</p> <p>Provence - Alpes Côte d'Azur Fabienne Albertini-Cohen +33 (0)6 71 99 97 67</p> <p>Rhône Alpes Dominique Pierron (consultant) +33 (0)6 61 81 82 53</p> <p>ALLEMAGNE</p> <p>Düsseldorf +49 (0)21 14 91 59 30 Andreas Rumbler</p> <p>Francofort +49 (0)61 74 20 94 85 Anja Schaller</p> <p>Hambourg +49 (0)40 27 94 073 Christiane Gräfin zur Rantzau</p> <p>Munich +49 (0)89 24 20 96 80 Marie Christine Gräfin Huyn</p> <p>Stuttgart +49 (0)71 12 26 96 99 Eva Susanne Schweizer</p> <p>ISRAËL</p> <p>Tél Aviv +972 (0)3 695 0695 Roni Gilat-Baharaff</p> <p>ITALIE</p> <p>Milan +39 02 303 2831</p> <p>Rome +39 06 686 3333</p> <p>MONACO</p> <p>+377 97 97 11 00 Nancy Dotta (Consultant)</p> <p>PAYS-BAS</p> <p>Amsterdam +31 (0)20 57 55 255</p>	<p>REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</p> <p>Beijing +86 (0)10 8572 7900</p> <ul style="list-style-type: none"> Hong Kong +852 2760 1766 Shanghai +86 (0)21 6355 1766 Jinqing Cai <p>RUSSIE</p> <p>Moscou +7 495 937 6364 +44 20 7389 2318 Anastasia Volobueva</p> <p>ESPAGNE</p> <p>Barcelone +34 (0)93 487 8259 Carmen Schjaer</p> <p>Madrid +34 (0)91 532 6626 Juan Varez Dalia Padilla</p> <p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> Genève +41 (0)22 319 1766 Eveline de Proyart Zurich +41 (0)44 268 1010 Dr. Dirk Boll <p>EMIRATS ARABES UNIS</p> <ul style="list-style-type: none"> Dubai +971 (0)4 425 5647 Chaden Khoury <p>GRANDE-BRETAGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> Londres +44 (0)20 7839 9060 Londres, South Kensington +44 (0)20 7930 6074 Nord +44 (0)7752 3004 Thomas Scott Sud +44 (0)1730 814 300 Mark Wrey Est +44 (0)20 7752 3310 Simon Reynolds Nord Ouest et Pays de Galle +44 (0)20 7752 3376 Mark Newstead Jane Blood Ecosse +44 (0)131 225 4756 Bernard Williams Robert Lagneau David Bowes-Lyon (Consultant) Ile de Man +44 1624 814502 The Marchioness Conyngham (Consultant) Iles de la Manche +44 (0)1534 485 988 Melissa Bonn <p>IRLANDE</p> <p>+353 (0)59 86 24996 Christine Ryall</p> <p>ÉTATS-UNIS</p> <ul style="list-style-type: none"> New York +1 212 636 2000 	<p>DÉPARTEMENTS</p> <p>AFFICHES SK: +44 (0)20 7752 3208</p> <p>ANTIQUITÉS PAR: +33 (0)1 40 76 84 19 SK: +44 (0)20 7752 3219</p> <p>APPAREILS PHOTO ET INSTRUMENTS D'OPTIQUE SK: +44 (0)20 7752 3279</p> <p>ARMES ANCIENNES ET MILITARIA KS: +44 (0)20 7752 3119</p> <p>ART AFRICAÏN, OCÉANÏEN ET PRÉCOLOMBÏEN PAR: +33 (0)1 40 76 83 86</p> <p>ART ANGLO-INDÏEN KS: +44 (0)20 7389 2570</p> <p>ART BRITANNÏQUE DU XXÈME SIÈCLE KS: +44 (0)20 7389 2684</p> <p>ART CHÏNOÏS PAR: +33 (0)1 40 76 86 05 KS: +44 (0)20 7389 2577</p> <p>ART CONTEMPORAIN PAR: +33 (0)1 40 76 85 92 KS: +44 (0)20 7389 2920</p> <p>ART CONTEMPORAIN INDÏEN KS: +44 (0)20 7389 2409</p> <p>ART D'APRÈS-GUERRE PAR: +33 (0)1 40 76 85 92 KS: +44 (0)20 7389 2450</p> <p>ART DES INDIENS D'AMÉRIQUE NY: +1 212 606 0536</p> <p>ART IRLANDAÏS ET BRITANNÏQUE KS: +44 (0)20 7389 2682</p> <p>ART ISLAMÏQUE PAR: +33 (0)1 40 76 85 56 KS: +44 (0)20 7389 2700</p> <p>ART JAPONAIS PAR: +33 (0)1 40 76 86 05 KS: +44 (0)20 7389 2591</p> <p>ART LATINO-AMÉRICAIN PAR: +33 (0)1 40 76 86 25 NY: +1 212 636 2150</p> <p>ART RUSSE PAR: +33 (0)1 40 76 84 03 SK: +44 (0)20 7752 2662</p> <p>ARTS ASIATIQUES PAR: +33 (0)1 40 76 86 05</p> <p>ARTS DÉCORATIFS DU XXÈME SIÈCLE PAR: +33 (0)1 40 76 86 21 KS: +44 (0)20 7389 2140</p> <p>BIJOUX PAR: +33 (0)1 40 76 85 81 KS: +44 (0)20 7389 2383</p> <p>CADRES SK: +44 (0)20 7389 2763</p> <p>CÉRAMIQUES EUROPÉENNES ET VERRE PAR: +33 (0)1 40 76 86 02 SK: +44 (0)20 7752 3026</p> <p>COSTUMES, TEXTILES, ÉVENTAILS ET BAGAGES SK: +44 (0)20 7752 3215</p> <p>DESSINS ANCIENS ET DU XIXÈME SIÈCLE PAR: +33 (0)1 40 76 83 59 KS: +44 (0)20 7389 2251</p> <p>ESTAMPES ET LITHOGRAPHIES</p>	<p>PAR: +33 (0)1 40 76 85 71 KS: +44 (0)20 7389 2328</p> <p>FUSILS KS: +44 (0)20 7389 2025</p> <p>HORLOGERIE PAR: +33 (0)1 40 76 85 81 KS: +44 (0)20 7389 2224</p> <p>ICÔNES PAR: +33 (0)1 40 76 84 03 SK: +44 (0)20 7752 3261</p> <p>INSTRUMENTS DE MUSIQUE SK: +44 (0)20 7752 3365</p> <p>INSTRUMENTS ET OBJETS DE MARINE SK: +44 (0)20 7389 2782</p> <p>INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES SK: +44 (0)20 7752 3284</p> <p>LIVRES ET MANUSCRITS PAR: +33 (0)1 40 76 85 99 KS: +44 (0)20 7389 2158</p> <p>MARINES SK: +44 (0)20 7752 3290</p> <p>MINIATURES ET OBJETS DE VITRINE PAR: +33 (0)1 40 76 86 24 KS: +44 (0)20 7389 2347</p> <p>MOBILIER AMÉRICAIN NY: +1 212 636 2230</p> <p>MOBILIER ANCIEN ET OBJETS D'ART PAR: +33 (0)1 40 76 84 24 KS: +44 (0)20 7389 2482</p> <p>MOBILIER ET OBJETS DE DESIGNERS PAR: +33 (0)1 40 76 86 21 SK: +44 (0)20 7389 2142</p> <p>MOBILIER ET SCULPTURES DU XIXÈME SIÈCLE PAR: +33 (0)1 40 76 83 99 KS: +44 (0)20 7389 2699</p> <p>MONTRES PAR: +33 (0)1 40 76 85 81 KS: +44 (0)20 7389 2357</p> <p>ŒUVRES SUR PAPIER BRITANNIQUES KS: +44 (0)20 7389 2278</p> <p>ŒUVRES TOPOGRAPHIQUES PAR: +33 (0)1 40 76 85 99 KS: +44 (0)20 7389 2040</p> <p>ORFÈVRE PAR: +33 (0)1 40 76 86 24 KS: +44 (0)20 7389 2666</p> <p>PHOTOGRAPHIES PAR: +33 (0)1 40 76 84 16 SK: +44 (0)20 7752 3006</p> <p>SCULPTURES PAR: +33 (0)1 40 76 84 19 KS: +44 (0)20 7389 2331</p> <p>SOUVENIRS DE LA SCÈNE ET DE L'ÉCRAN SK: +44 (0)20 7752 3275</p> <p>TABLEAUX AMÉRICAINS NY: +1 212 636 214</p> <p>TABLEAUX ANCIENS ET DU XIXÈME SIÈCLE PAR: +33 (0)1 40 76 85 87 KS: +44 (0)20 7389 2086</p> <p>TABLEAUX AUSTRALIENS KS: +44 (0)20 7389 2040</p> <p>TABLEAUX BRITANNIQUES (1500-1850)</p>	<p>KS: +44 (0)20 7389 2945</p> <p>TABLEAUX DU XXÈME SIÈCLE PAR: +33 (0)1 40 76 85 92 KS: +44 (0)20 7752 3218</p> <p>TABLEAUX IMPRESSIONNISTES ET MODERNES PAR: +33 (0)1 40 76 8389 KS: +44 (0)20 7389 2452</p> <p>TABLEAUX DE L'ÉPOQUE VICTORIENNE KS: +44 (0)20 7389 2468</p> <p>TAPIS PAR: +33 (0)1 40 76 85 73 KS: +44 (0)20 7389 23 70</p> <p>TIRE-BOUCHONS SK: +44 (0)20 7752 3263</p> <p>VINS ET ALCOOLS PAR: +33 (0)1 40 76 83 97 KS: +44 (0)20 7752 3366</p> <p>SERVICES LIÉS AUX VENTES</p> <p>Christie's Fine Art Security Services Tel: +44 (0)20 7662 0609 Fax: +44 (0)20 7978 2073 cfsas@christies.com</p> <p>Collections d'Entreprises Tel: +33 (0)1 40 76 85 66 Fax: +33 (0)1 40 76 85 65 gdebuire@christies.com</p> <p>Inventaires Tel: +33 (0)1 40 76 85 66 Fax: +33 (0)1 40 76 85 65 gdebuire@christies.com</p> <p>Services Financiers Tel: +33 (0)1 40 76 85 78 Fax: +33 (0)1 40 76 85 57 bpsquier@christies.com</p> <p>Successions et Fiscalité Tel: +33 (0)1 40 76 85 78 Fax: +33 (0)1 40 76 85 57 bpsquier@christies.com</p> <p>Ventes sur place Tel: +33 (0)1 40 76 85 98 Fax: +33 (0)1 40 76 85 65 lgosset@christies.com</p> <p>AUTRES SERVICES</p> <p>Christie's Education Londres Tel: +44 (0)20 7665 4350 Fax: +44 (0)20 7665 4351 education@christies.com</p> <p>New York Tel: +1 212 355 1501 Fax: +1 212 355 7370 christieseducation@christies.edu</p> <p>Christie's International Real Estates (immobilier) Tel: +44 (0)20 7389 2592 FAX: +44 (0)20 7389 2168 awhitaker@christies.com</p> <p>Christie's Images Tel: +44 (0)20 7582 1282 Fax: +44 (0)20 7582 5632 imageslondon@christies.com</p>
--	--	--	---	--

• Indique une salle de vente

Renseignements – Merci de bien vouloir appeler la salle de vente ou le bureau de représentation email – info@christies.com

La liste exhaustive de nos bureaux se trouve sur christies.com

Abréviations utilisées

KS: Londres, King Street • NY: New York, Rockefeller Plaza • PAR: Paris, Avenue Matignon

SK: Londres, South Kensington



Livres & manuscrits

Paris • 27 avril 2015

Exposition

Les 23, 24, 25 & 27 avril
9, avenue Matignon
Paris 8^e

Renseignements

Isabelle de Conihout
ideconihout@christies.com
+33 (0)1 40 76 85 58

CHRISTIE'S

HENRY DE MONTHERLANT.

Pasiphaé. Chant de Minos (les Crétois).
Gravures originales par Henri Matisse.

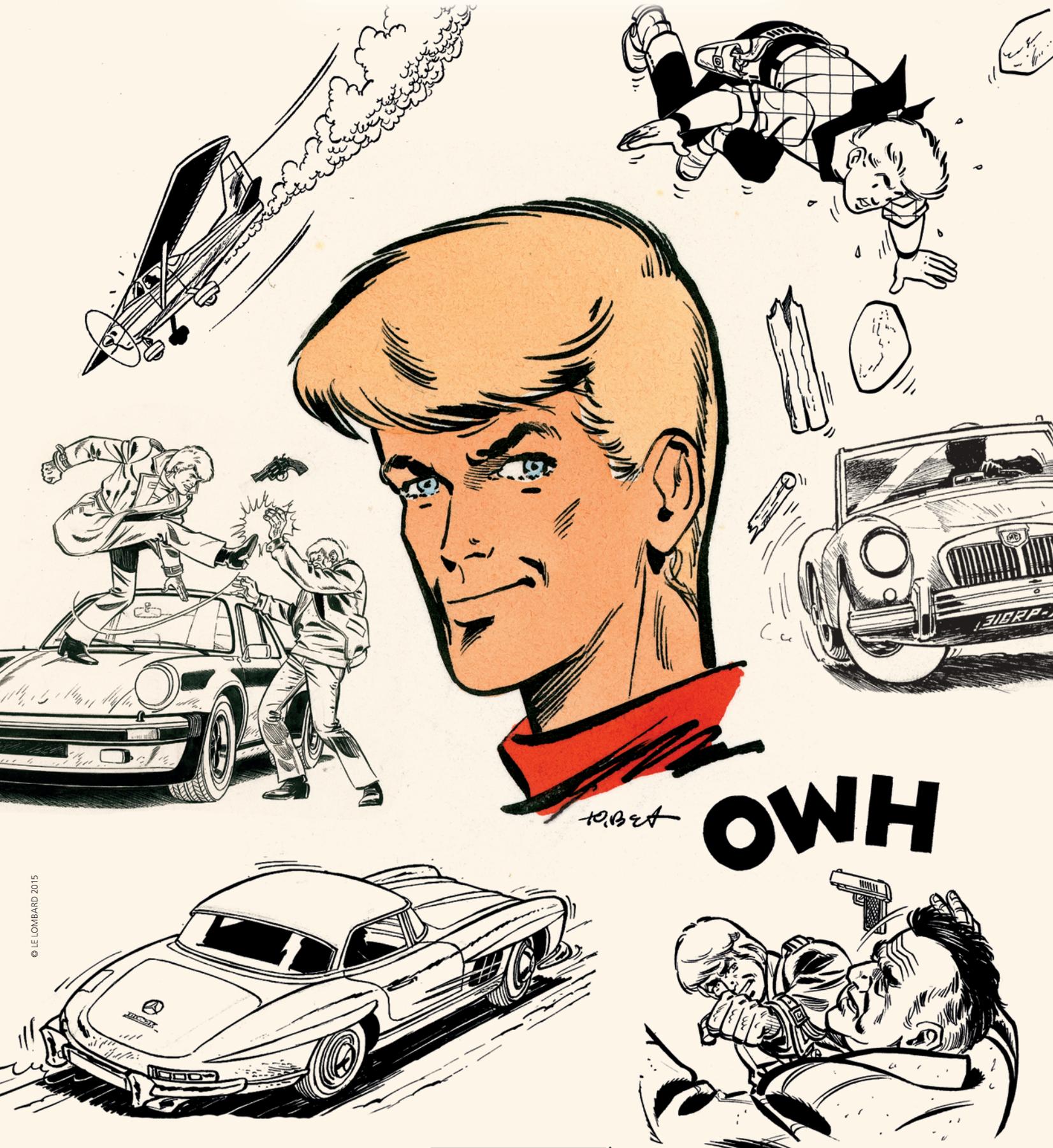
Paris : Féquet et Baudier pour Martin Fabiani, 1944.
Exemplaire sur vélin d'Arches, celui-ci le n° 177 justifié
par l'artiste. Reliure signée Legatoria Artistica Ascona.

15 000 – 20 000 €

GALERIE ET ÉDITIONS DANIEL MAGHEN

OCTOBRE 2015 : EXPOSITION TIBET ET PARUTION D'UNE
BIOGRAPHIE EN IMAGES CONSACRÉE À L'ARTISTE

47 QUAI DES GRANDS AUGUSTINS 75006 PARIS



© LE LOMBARD 2015

DANIEL MAGHEN 1920

CATALOGUE SUBSCRIPTIONS

EXPERT KNOWLEDGE BEAUTIFULLY PRESENTED

BOOKS, TRAVEL & SCIENCE

Books and Manuscripts including Medieval and Renaissance illuminated manuscripts, early printing, literature, modern first editions, atlases and travel, natural history and autograph manuscripts. Paintings, photographs, books, manuscripts and artefacts relating to the historical expeditions and voyages of renowned navigators, explorers and itinerant artists.



Code	Subscription Title	Location	Issues	UK£Price	US\$Price	EURPrice
Books, Travel & Science						
L20	Books & Manuscripts	King Street	2	38	61	57
N20	Books & Manuscripts	New York	5	119	190	181
P20	Books, Manuscripts & Autograph Letters	Paris	2	38	61	57
K20	Books, Manuscripts & Autograph Letters	South Kensington	3	43	71	66
K202	Cricket, Tennis & Sporting Books	South Kensington	1	14	24	22
K71	Maritime Pictures	South Kensington	2	29	48	44
K141	Travel, Science & Natural History	South Kensington	2	29	48	44

CHRISTIE'S

WWW.CHRISTIES.COM/SHOP

Photographs, Posters and Prints · Impressionist and Modern Art
 Jewellery, Watches and Wine · Antiquities and Tribal Art
 Asian and Islamic Art · Russian Art
 Furniture, Decorative Arts and Collectables · American Art and Furniture
 Books, Travel and Science · Design, Costume and Memorabilia
 Post-War and Contemporary Art
 Old Master Paintings and 19th Century Paintings

ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

TINTIN

SAMEDI 14 MARS 2015,
À 13h00

9, avenue Matignon, 75008 Paris

CODE : TINTIN
NUMÉRO : 4055

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)
LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE SUR CHRISTIES.COM

PALIER D'ENCHÈRES

de 0 à 1000 Euros	par 50 Euros
de 1.000 à 2.000 Euros	par 100 Euros
de 2.000 à 3.000 Euros	par 200 Euros
de 3.000 à 5.000 Euros	par 200 ou 200, 500, 800 Euros
de 5.000 à 10.000 Euros	par 500 Euros
de 10.000 à 20.000 Euros	par 1.000 Euros
de 20.000 à 30.000 Euros	par 2.000 Euros
de 30.000 à 50.000 Euros	par 2.000 ou 2.000, 5.000, 8.000 Euros
de 50.000 à 100.000 Euros	par 5.000 Euros
de 100.000 à 200.000 Euros	par 10.000 Euros
Au-dessus de 200.000 Euros	à la discrétion du commissaire-priseur habilité

Résultats des Ventes: +33 (0)1 40 76 84 13

Christie's se charge d'exécuter les ordres d'achat qui lui sont confiés en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Ni Christie's, ni ses employés ne pourront être tenus responsables en cas d'erreurs éventuelles et ces enchères seront en accord avec les conditions de la vente imprimées en fin de catalogue. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu. En cas d'adjudication, le prix à payer sera le prix marteau ainsi que les frais, au taux en vigueur au moment de la vente, la TVA payable sur les lots et/ou les frais ainsi que tous débours dus à Christie's (voir la section "Informations importantes pour les acheteurs"). Afin de faciliter l'enregistrement des enchères et la livraison des objets, les acheteurs potentiels devront communiquer leurs références bancaires ou toutes autres références nécessaires suffisamment à l'avance afin qu'il soit possible de les vérifier avant la vacation.

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's France est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du groupe Christie's. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales et de marketing.

Merci de bien vouloir transmettre les ordres d'achat au moins 24 heures avant le début de la vente.

Tel: +33 (0)1 40 76 84 13 - Fax: +33 (0)1 40 76 85 51 - En ligne www.christies.com

4055

Numéro de Client

Numéro de vente

Nom

Adresse

Téléphone

Portable

Fax (Important)

Email



Cochez cette case si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations par e-mail sur nos ventes à venir

Signature

J'ai pris connaissance des conditions générales, informations et avis imprimés dans le catalogue et accepte d'être lié(e) par leur contenu ainsi que par toute modification pouvant leur être apportée, soit par avis affiché dans la salle de ventes, soit par annonce faite avant ou pendant la vente. Je vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel, aux limites indiquées en Euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous (les limites ne comprenant pas les frais à la charge de l'acheteur).

Nous pouvons à notre entière discrétion vous demander soit de nouvelles références bancaires soit un dépôt d'argent comme condition préalable à l'acceptation de vos enchères.

Banque

Adresse

Téléphone

Numéro du compte

Code banque / Code guichet

MERCI DE BIEN VOULOIR ÉCRIRE LISIBLEMENT

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximum EURO
(sans les frais acheteur)

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximum EURO
(sans les frais acheteur)

If you are registered within the European Community for VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS
Please quote number below:

ABSENTEE BIDS FORM

Christie's Paris

TINTIN

SATURDAY, MARCH 14TH 2015

AT 1:00 PM

9, avenue Matignon, 75008 Paris

CODE : TINTIN

NUMÉRO : 4055

(Dealers billing name and address must agree with tax exemption certificate. Invoices cannot be changed after they have been printed.)

BID ONLINE FOR THIS SALE AT CHRISTIES.COM

BIDDING INCREMENTS

Bidding generally opens below the low estimate and advances in increments of up to 10%, subject to the auctioneer's discretion. Absentee bids that do not conform to the increments set below may be lowered to the next bidding interval.

0 to 1 000 Euros	by 50 Euros
1.000 to 2.000 Euros	by 100 Euros
2.000 to 3.000 Euros	by 200 Euros
3.000 to 5.000 Euros	by 200 or 200, 500, 800 Euros
5.000 to 10.000 Euros	by 500 Euros
10.000 to 20.000 Euros	by 1.000 Euros
20.000 to 30.000 Euros	by 2.000 Euros
30.000 to 50.000 Euros	by 2.000 or 2.000, 5.000, 8.000 Euros
50.000 to 100.000 Euros	by 5.000 Euros
100.000 to 200.000 Euros	by 10.000 Euros
Above 200,000 Euros	at auctioneer's discretion

Auction results: +33 (0)1 40 76 84 13

Christie's will use reasonable efforts to carry out written bids delivered by clients who are not present at the auction in person. Nor Christie's nor its employees can be held liable for errors in connection with an absentee bid, and the execution of absentee bids will be made in accordance with the Conditions of Sale included in the catalogue. When two absentee bids are identical, priority goes to the first one received. If your bid is successful, the purchase price payable shall be the aggregate of the final bid, the buyer's premium, at the then applicable rate at the day of the sale, any V.A.T. chargeable on the final bid and such premium and/or any expenses due to Christie's (in accordance with the section "Buying at Christie's"). To ensure that bids will be accepted and that delivery of lots is not delayed, intending buyers should supply bank or other suitable references to Christie's. The references should be supplied in good time to be taken up before the sale.

In the framework of its auction and private sales, marketing activities, and services, and in order to manage some restrictions about bidding and consigning, Christie's France will collect personal data regarding the seller and the buyer that will be shared among Christie's group of companies. The seller and the buyer can have access, oppose to the use, inform Christie's of any modification or ask for the deletion of their personal data by contacting their usual contact person at Christie's France. Christie's shall be entitled to use these personal data to comply with its legal obligation, and use it for the purpose of its activity and in particular for commercial and marketing purposes, unless the concerned person expresses his disagreement.

Absentee bids must be received at least 24 hours before the auction begins. Christie's will confirm all bids received by fax by return fax. If you have not received confirmation within one business day, please contact the Bid Department.

Tel: +33 (0)1 40 76 84 13 - Fax: +33 (0)1 40 76 85 51 - Online: christies.com

4055

Client Number (if applicable) Sale Number

Billing Name (please print)

Address

Post Code

Daytime Telephone Evening Telephone

Fax (Important) Email

Please tick if you prefer not to receive information about our upcoming sales by email

Signature

New clients, or those who have not made any purchase from any Christie's office within the last two years, will be asked to supply a bank reference. If you are bidding on behalf of a client known to Christie's, you will need to present a signed letter of authorisation and two forms of identification to register. Please be advised that existing clients wishing to spend an amount inconsistent with their previous buying pattern, will also be asked to supply a new bank reference. We also request that you complete the section below with your bank details:

We may at our option ask you for a financial reference or a deposit as a condition of allowing you to bid.

Name of Bank(s)

Address if Bank(s)

Bank Telephone Number

Account Number(s)

Name of Account Officer(s)

PLEASE PRINT CLEARLY

Lot Number (in numerical order)	Maximum Bid EURO (excluding buyer's premium)	Lot Number (in numerical order)	Maximum Bid EURO (excluding buyer's premium)
------------------------------------	---	------------------------------------	---

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

If you are registered within the European Community for VAT/IVA/TVB/BTW/MWST/MOMS Please quote number below:

CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

Patricia Barbizet, Chairwoman and
Chief Executive Officer
Stephen Brooks, Global Chief Operating Officer
Loïc Brivezac, Gilles Erulin, Gilles Pagniez,
François-Henri Pinault,
Jussi Pylkkänen, Global President
Sophie Carter, Company Secretary

CHRISTIE'S EXECUTIVE

Patricia Barbizet, Chairwoman and
Chief Executive Officer
Jussi Pylkkänen, Global President
Stephen Brooks, Global Chief Operating Officer
François Curiel, Marc Porter

Charles Cator, Deputy Chairman,
Christie's International

CHRISTIE'S EUROPE

CHAIRMAN'S OFFICE

Jussi Pylkkänen, Chairman
Orlando Rock, Deputy Chairman

DIRECTEURS SENIOR

Mariolina Bassetti, Giovanna Bertazzoni, Olivier Camu,
Philippe Garner, Richard Knight, Francis Outred,
Andreas Rumbler, François de Ricqlès

DIRECTEURS

Edouard Boccon-Gibod, Prof. Dr. Dirk Boll,
Roland de Lathuy, Eveline de Proyart,
Roni Gilat-Baharaff, Paul Hewitt, Clarice Pecori Giraldi,
Christiane Rantzau, Jop Ubbens, Juan Varez

CONSEIL DE CHRISTIE'S EUROPE

Pedro Girao, Chairman,
Patricia Barbizet, Arpad Busson, Loula Chandris,
Kemal Has Cingillioglu, Genevra Elkann,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg, Laurence Graff,
H.R.H. Prince Pavlos of Greece, Alicia Koplowitz,
Viscount Linley, Robert Manoukian,
Rosita, Duchess of Marlborough, Dimitri Mavrommatis,
Countess Daniela Memmo d'Amelio, Usha Mittal,
Leopoldo Rodés, Çig'dem Simavi

CHRISTIE'S FRANCE SAS

François de Ricqlès, *Président*,
Edouard Boccon-Gibod, *Directeur Général*
Florence de Botton, *Vice-Président*

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,
Grégoire Debuire,
Victoire Gineste,
Lionel Gosset,
François de Ricqlès,
Marie-Laurence Tixier

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, *Président*,
José Alvarez, Patricia Barbizet,
Jeanne-Marie de Broglie,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Rémi Gaston-Dreyfus, Jacques
Grange, Terry de Gunzburg,
Hugues de Guitaut, Guillaume Houzé,
Roland Lepic, Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélie de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler

DÉPARTEMENTS SPÉCIALISÉS

Isabelle de Conihout, Marine de Cenival,
Mathilde Courteault, Tudor Davies,
Grégoire Debuire, Isabelle Degut,
Edmond Francey, Sonja Ganne,
Lionel Gosset, Ketty Gottardo,
Anika Guntrum, Matthieu Humery,
Hervé de La Verrie, Olivier Lefeuvre,
Pierre-Emmanuel Martin-Vivier,
Simon de Monicault, Marie-Laurence Tixier
Directeurs

Christophe Durand-Ruel,
Patricia de Fougerolle,
Elvire de Maintenant
Spécialistes Senior

Laëtitia Bauduin,
Frédérique Darricarrère-Delmas,
Hippolyte de la Féronnière,
Flavien Gaillard, Charles-Wesley Hourdé,
Nicolas Kaenzig, Emmanuelle Karsenti,
Élodie Morel, Paul Nyzam,
Tiphaine Nicoul, Hélène Rihal,
Tatiana Ruiz Sanz, Philippine de Sailly,
Pauline De Smedt, Jonas Tebib
Spécialistes

Etienne Sallon, Fanny Saulay
Spécialistes associés

Mathilde de Backer, Zheng Ma,
Stéphanie Joachim, Olivia de Fayet,
Agathe de Saint Céran
Spécialistes Junior

Photogravure Benoit Guilloux
Documentation Florian Bourguet
Relecture Dyane Hertogs, François Deneyer

Conception graphique Vincent Odin

Impression PROOST



CHRISTIE'S

9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS +33 (0)1 40 76 85 85 TELEPHONE +33 (0)1 40 76 85 86 FACSIMILE